

MOTTEVILLE INFO

Année 2013



N° 29

Sommaire

Le mot de Mme le Maire.....	1
A la mairie	
> Les Délibérations.....	4
> Les moments forts	15
Infos mairie	16
> Etat civil.....	19
> Collecte des déchets	20
> Portage des médicaments	22
> Le CCAS	23
La vie scolaire	
>Le regroupement scolaire.....	24
>Les amis de l'école	25
La vie associative	
>L'amicale des aînés	26
> Les anciens combattants.....	32
> Motteville loisirs.....	33
> Malta en Fête	35
> Motteville Informatique.....	36
> Le tennis de table.....	38
> L'ASM Foot.....	43
Le téléthon	47

Nous tenons à remercier les présidents d'associations et toutes les personnes qui ont apporté leur aide à la réalisation de ce bulletin municipal en particulier:

- > Mr Dieulle Daniel, Président du club informatique pour la mise en page,
- > Mr Petit Yves pour les photos
- > Les Conseillers Municipaux responsables du journal:
 - ☞ Mme Dieulle Jacqueline
 - ☞ Mr Montier Didier
 - ☞ Mr Vautier Philippe

Vœux 2013

Mme la Députée

Mrs les Maires,

Mesdames, Messieurs,

Je vous accueille de nouveau avec plaisir, en ce début de nouvelle année. Les membres du Conseil municipal et du CCAS me rejoignent pour vous souhaiter une bonne année 2013. Que cette année vous garde en aussi bonne santé que possible. Qu'elle vous procure les moments de bonheur et la réussite que vous pouvez espérer.



Certains traversent des périodes difficiles : une santé fragile, la solitude, la longue recherche d'un emploi, des conditions de vie plus précaires. Nous leur souhaitons bon courage, quelques lueurs d'espoir, et du réconfort auprès de leur famille ou de leurs amis.

Je remercie Mme Chauvel qui a pu faire une petite place sur son emploi du temps chargé pour être à nos côtés aujourd'hui. Je vous prie d'excuser l'absence de Mr Trassy-Paillogues, retenu par une autre cérémonie; il me charge de vous transmettre ses vœux les plus sincères pour 2013. Excusez aussi l'absence de Mr Hamouis, 2^{ème} adjoint, et Mr Halbourg, conseiller municipal.

Je remercie Mrs les maires ou leurs représentants, des communes voisines, pour leur présence amicale.

Après des années bien remplies, avec la réalisation de chantiers importants, 2012 nous aura apporté moins de tracés et de mauvaises surprises. Au cours de cette année passée, nous avons pu acquérir un nouveau tracteur communal, outil indispensable à nos employés municipaux. Nous avons également réalisé, outre la pose de volets neufs, des travaux de rénovation nécessaires dans le bâtiment abritant notre commerce. Nous sommes en train de réhabiliter les logements dans l'ancienne école, de façon à pouvoir prochainement les proposer de nouveau à la location.

Nous avons suivi avec attention, et continuerons de le faire, le dossier de construction de l'A150. Grâce à la mobilisation des habitants et à notre détermination, nous conserverons l'accès direct à Runetot par la construction d'un pont. Le délicat problème des nuisances sonores et des solutions apportées par le constructeur n'est pas totalement résolu.

Nous veillerons aussi aux aménagements proposés pour la transformation de la D 6015. Certaines modifications proposées, notamment l'accès et la sortie de Runetot, nous inquiètent particulièrement, par leur dangerosité.

Pour l'année 2013, nous n'envisageons pas de travaux importants. Après les investissements de ces dernières années, nous devons veiller à préserver le bon équilibre des finances communales, et faire preuve de réalisme. Cette attitude nous a toujours guidés, même lorsqu'il a fallu faire face à des situations imprévues et lourdes à gérer.

Je veux profiter de cette occasion pour vous rappeler les divers chantiers que nous avons menés depuis 2001.

Nous avons d'abord réalisé la 2^{ème} tranche du lotissement des Roseaux et en avons profité pour rénover ou refaire les trottoirs, rue Jean Douence, ainsi que la place devant la mairie.

Nous avons restauré la façade de l'ancien presbytère et les chaînages qui menaçaient de tomber. Nous avons rénové totalement 2 logements, à l'intérieur de ce bâtiment. La toiture de la salle de sports et la peinture extérieure ont été refaites. Le cimetière a été agrandi et paysagé et nous y avons inclus un jardin du souvenir. Nous avons créé une sente piétonne le long du CD20, rue du Bois St Jacques.

Voeux 2013

Nous avons fait procéder au recensement des cavités souterraines, un travail long et difficile, réalisé avec le CETE.

De nouveaux vestiaires ont été construits, pour l'Association sportive de Motteville, avec la participation du Syndicat d'eau et d'assainissement de la région d'Yerville.

Une partie de la route a été réaménagée, au hameau de Runetot, pour éviter une présence d'eau trop importante. Hélas, le revêtement de la chaussée n'a pas été refait comme nous aurions pu l'attendre, et nos réclamations n'ont eu que peu d'effets.

Une nouvelle tranche de travaux de restauration a été effectuée à l'église, sous la direction des monuments historiques, grâce à un financement total du Conseil Général.

Puis il nous a fallu reconstruire une nouvelle salle des fêtes, après l'incendie de l'ancienne. C'est maintenant un plaisir, je l'espère partagé, de disposer de ce nouvel espace confortable et fonctionnel.

Puis, au cas où nous aurions été en manque de projets, il nous a fallu abandonner notre ancien groupe scolaire, mis en péril par la présence de cavités souterraines. Un nouvel ensemble a pu accueillir les enfants et les enseignants à la rentrée 2011. Nous y avons créé, à l'occasion, un service de restauration et de garderie qui faisaient grandement défaut auparavant. Ces nouveaux services ont nécessité la création d'emplois à temps partiel.

Durant ces années, le Syndicat d'eau et d'assainissement a procédé à la reconstruction d'une nouvelle station d'épuration. L'ancienne ne fonctionnait plus convenablement et ne pouvait absorber de raccordements supplémentaires, ce qui pouvait empêcher de nouvelles constructions. Quelques extensions du réseau d'assainissement collectif ont ainsi pu être effectuées.

La Communauté de communes a par ailleurs pris en charge l'aménagement de l'étang et de ses abords, donnant un aspect beaucoup plus agréable à ce lieu, même si les travaux ne sont pas encore totalement terminés.

Divers travaux d'entretien ont pu être menés ici et là de même que des achats de matériel (mise aux normes de l'installation électrique à l'épicerie, nouveau petit car scolaire, outillage, équipement...)

Toutes ces réalisations ont été menées en accord avec nos propres possibilités de financement et grâce à d'importantes subventions du Conseil Général et de l'Etat. Je remercie sincèrement toutes celles et ceux, à quelque niveau que ce soit, qui ont permis que tout cela se fasse.

Bien sûr, d'autres projets nous tenaient à cœur. L'état d'une grande partie de notre voirie communale nécessiterait d'importants travaux. Malheureusement, le coût de tels chantiers est considérable et les contretemps que vous connaissez ont contrarié nos projets dans ce domaine. J'aurais également aimé mettre en place une petite structure d'hébergement pour nos personnes âgées ; hélas, cela n'aura pas été possible.

Nous avons aussi interrompu le centre aéré d'été qui fonctionnait depuis de nombreuses années. Le trop faible nombre de familles intéressées ne nous permettait plus d'organiser cette activité dans de bonnes conditions.

Pour terminer avec une bonne nouvelle, je vous confirme l'installation du haut débit, attendu par un bon nombre d'internautes ; vous pourrez en profiter dans quelques mois.

Je remercie très sincèrement mes adjoints et les membres du Conseil municipal et du CCAS pour leur aide, leur soutien et leurs conseils, en toutes occasions, et notamment dans la résolution des difficultés que nous avons rencontrées.

Merci aux présidents des associations Mottevillaises, pour leur dévouement et leur énergie. La tâche n'est pas toujours aisée et malheureusement l'une d'elles vient de cesser ses activités. En effet, comme vous en avez été informés individuellement, l'association Motteville-Loisirs a été dissoute lors de sa dernière assemblée générale. Le président, Marcel Bruny est retenu davantage par son activité professionnelle; les bénévoles se raréfient et il devient ainsi difficile de mettre en

Voeux 2013

place des animations. Je remercie Marcel et celles et ceux qui à un moment ou à un autre lui ont apporté leur concours pour organiser les corsos fleuris, les foires à tout, les expositions etc...Comme vous le savez, nous allons tenter de constituer un nouveau comité des fêtes et de loisirs ; une réunion est organisée, dans ce but, en mairie, le 26 janvier, à 11h. Si quelques personnes semblent vouloir s'impliquer dans une nouvelle association, la place de président ne paraît pas très attractive. L'organisation des festivités de la Pentecôte et les autres manifestations qui nous étaient proposées ces dernières années, sont à présent remises en question.

J'adresse également des remerciements aux enseignants du Regroupement pédagogique, ainsi qu'à toutes les personnes qui travaillent avec compétence et gentillesse au sein de notre commune : notre secrétaire de mairie, Mme Thomas et nos employés municipaux, Mrs Ancel et Dehaye, Mmes Bruny, Pollart, Notte, Dehaye, Fauvel et Petit.

Je terminerai ces remerciements, et ils ne sont pas les moindres, pour Mr et Mme Lebourgeois qui ont assuré bénévolement, depuis son ouverture, la gestion de notre salle et de la vaisselle. Ce n'était pas une tâche de tout repos, et maintenant, ils ont souhaité profiter un peu plus de leur retraite, ce que nous pouvons aisément comprendre. Un grand merci à eux. Ce sont donc nos employés municipaux qui assureront désormais ce travail.

Le moment est venu maintenant d'accueillir, comme chaque année, les nouveaux habitants de Motteville qui ont accepté de répondre à notre invitation. Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur dans notre village.

Je vous précise, à cette occasion, que le nombre d'habitants de notre commune s'élève officiellement aujourd'hui à 786.

En vous renouvelant mes vœux de bonheur et de santé pour 2013, je vous invite maintenant à partager le verre de l'amitié.



Les Délibérations

SÉANCE DU 24 JANVIER 2012

LIGNE DE TRESORERIE 2012

Mme le Maire rappelle que l'autorisation de ligne de trésorerie s'achève fin février 2012. Afin de pouvoir attendre les recettes liées au FCTVA et aux subventions attendues pour le groupe scolaire, elle propose de prendre à nouveau une ligne de trésorerie, suivant les propositions de la Caisse d'Épargne, comme suit :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de MOTTEVILLE décide de contracter auprès de la CAISSE D'ÉPARGNE NORMANDIE une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150 000 € dans les conditions ci-après indiquées.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de MOTTEVILLE décide de contracter auprès de la Caisse d'Épargne sont les suivantes :

- Montant : 150 000 € Durée : 6 mois Taux d'intérêt applicable : Taux fixe : 3.10 % Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

 Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle, à terme échu - Commission d'engagement : 200 €.

 Commission de non-utilisation : 0.20 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen. Cette commission est prélevée chaque mois.

Le Conseil Municipal de la Commune de MOTTEVILLE autorise Madame le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne Normandie.

Le Conseil Municipal de la Commune de MOTTEVILLE autorise Madame le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

CONVENTION ATESAT

Madame le Maire donne lecture du courrier de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) qui propose à la commune l'adhésion à la convention « Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire » (ATESAT). Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de ne pas demander le bénéfice de cette adhésion en 2012.

ECOLE DE MOTTEVILLE

Mme le Maire donne lecture du courrier envoyé par Mr l'Inspecteur de la circonscription de Barentin à la suite du refus présenté par la Commune à Mr le Directeur d'École pour l'utilisation de la salle des fêtes par les élèves pour les activités sportives.

Mr l'Inspecteur demande à la Municipalité de revoir sa position, aux motifs que la commune mettait la salle des fêtes à disposition en 2010/2011 et que la salle de motricité de l'école est encombrée par la structure dévolue aux classes maternelles.

Les Membres du Conseil en délibèrent ; plusieurs rappellent qu'une discussion a déjà été menée sur ce sujet et s'étonnent qu'une pression extérieure puisse s'exercer sur les décisions du Conseil.

Ils rappellent néanmoins les raisons du refus précédent : la salle des fêtes avait été prêtée très exceptionnellement pendant les travaux de construction du nouveau groupe scolaire, pendant que les classes étaient hébergées provisoirement dans des locaux pré-fabriqués exigüis ; il avait été indiqué très clairement dès le départ que la mise à disposition cesserait dès la mise en service du nouveau groupe scolaire.

Le groupe scolaire est ouvert depuis la rentrée de septembre 2011. Il est équipé d'une vaste salle de motricité et de préaux. Les services de l'Education Nationale ont été associés à l'étude du projet et aucune remarque n'avait été apportée.

L'occupation de la salle des fêtes en semaine génère des frais de fonctionnement supplémentaires, en particulier pour le chauffage (grande salle à mettre à température pour un temps d'occupation réduit) et l'entretien (passage obligé de la femme de ménage, la salle ne pouvant être louée que parfaitement propre).

La commune ne peut assurer en même temps les frais de construction du groupe scolaire et un coût supplémentaire de fonctionnement de la salle des fêtes.

A la suite des délibérations, les Membres du Conseil décident par 6 votes contre, 3 votes pour et une abstention de maintenir la précédente décision et de ne pas mettre la salle des fêtes à la disposition de l'école.

Un courrier sera envoyé en ce sens à Mr l'Inspecteur.

TRAVAUX DIVERS

Mme le Maire présente le devis pour 2012 pour : (Taupier) S'TAUPE : 2 003.30 € TTC (Mme le Maire rappelle que le taupier intervient sur les terrains de l'agrandissement du cimetière et sur le terrain de football.

Après délibération, le conseil accepte à la majorité des votes la réalisation des travaux et le devis pour son montant.

Les Délibérations

Mme le Maire présente le devis pour 2012 pour : (Fauchage talus) Sarl Blondel : 1 530.63 TTC
Après délibération, le Conseil accepte à l'unanimité des votes la réalisation des travaux et le devis pour son montant.
Mme le Maire est autorisée à toutes les signatures nécessaires à la réalisation des travaux

POUR INFORMATION

Mme le Maire informe les Membres du Conseil que le concessionnaire retenu pour la construction de l'A150 est la Société ALBEA.

SÉANCE DU 20 MARS 2012

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 COMMUNE

Sous la présidence de Mr Gérard LECOQ, doyen, Mme le Maire présente le compte administratif 2011.

Il est arrêté aux sommes suivantes : Section de fonctionnement :solde créditeur 96 066.24 €

Section d'investissement solde débiteur 288 547.00 €

Après l'avoir étudié les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité le compte administratif

Affectation du résultat de fonctionnement : Compte tenu du versement attendu en 2012 du FCTVA pour 186 000 € ; au vu de la situation et à titre exceptionnel, le solde créditeur de clôture de la section de fonctionnement est entièrement reporté.

excédent de fonctionnement capitalisé 1068 : 0 € ; report à nouveau créditeur ligne 002 : 96 066.24 €

Mme le Maire reprend la présidence de séance.

COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR

Le Compte de Gestion du Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

TAUX DES 4 TAXES

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil vote à l'unanimité les taux des taxes 2012 sans augmentation, comme suit :

Taxe d'habitation	15.43	CFE : 16.48	Foncier Bâti	17.76	Foncier non bâti	35.64
-------------------	-------	-------------	--------------	-------	------------------	-------

FISCALISATION DE LA CONTRIBUTION AUX CHARGES DES SYNDICATS DES BASSINS VERSANTS

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil Municipal de Motteville décident à l'unanimité des votes d'accepter la fiscalisation à compter de 2012, de la contribution aux charges des :

- Syndicat mixte des bassins versants Caux Seine
- Syndicat mixte des bassins versants de l'Austreberthe et du Saffimbec
- Syndicat mixte des bassins versants Durdent-St Valéry-Veuillettes

SUBVENTIONS 2012

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident d'attribuer les subventions suivantes, qui seront inscrites au BP 2012 :

CCAS	7 000	Anciens Combattants	610	Régie de Transports	0
ASM Football	1 400	Mission Locale	780	ADMR	150
ASM Tennis de table	1 032	Gincaux	100	Amicale des Aînés	690
Motteville Loisirs	1 500	Amicale des Maires	80	Motteville Informatique	300
Croix Rouge France	385	Téléthon	230	Amicale pompiers Yerville	150

GROUPE SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle que durant les travaux, il a été constaté des erreurs sur les quantités mais également des oublis de prestation ; le montant des dommages incombant à l'entreprise SEEBAT est porté à 20 022.24 €. Elle donne lecture du courrier adressé par la SMABTP, assurance de l'entreprise SEEBAT INGENIERIE qui propose une indemnisation de 17 867.16 €, déduction faite de la franchise de 2 155.08 € restant à la charge de SEEBAT INGENIERIE qui devra nous transmettre directement la somme. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'indemnisation à l'unanimité des votes

et autorise Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires pour le bon achèvement du dossier.

Les Délibérations

GRUPE SCOLAIRE – AVENANTS AUX LOTS 05 ET 12

Madame le Maire présente les rapports de l'Architecte et les devis des entreprises pour les avenants ci-après :

Lot	Désignation des lots	Entreprise	Avenant N°	Montant HT (€)
05	Menuiseries intérieures – Cloisons Doublages	TPCI	01	838.60
12	VRD	YTP	01	15 050.50
«	«	«	02	7 525.00
«	«	«	03	4 056.00

Elle informe que la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à ces avenants.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil considérant que ces travaux sont indispensables à la réalisation du Groupe Scolaire décident à l'unanimité des votes :

- de suivre l'avis de la CAO et d'accepter les avenants présentés
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires aux accords et à leurs mandatements.

POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 2^{ème} CLASSE

Mme le Maire propose que le poste d'Adjoint Technique de 2^{ème} classe doté d'une durée hebdomadaire de travail de 12,26/35^{ème} ne soit plus contractualisé à partir du 01/04/2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil accepte la proposition à l'unanimité des votes.

QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire donne lecture de la pétition déposée par les habitants du hameau de Runetôt qui demandent le rétablissement de la VC 5 par un pont lors des travaux de construction de l'A150. Le Conseil en prend acte et considérant le bien fondé de la demande apportent leur soutien à la pétition.

Madame le Maire informe que les panneaux photovoltaïques posés sur la salle polyvalente devraient être opérationnels le 04 avril 2012. Le Conseil en prend acte.

SÉANCE DU 10 AVRIL 2012

REGIE DE TRANSPORTS – COMPTE ADMINISTRATIF 2011

Sous la présidence de Mr Lecoq, Doyen, Mr Lebourgeois, Président, présente le Compte Administratif 2011 de la Régie de Transports. Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du conseil adoptent à l'unanimité des votes le compte administratif 2011 comme suit :

Section d'exploitation : solde créditeur 22 777.43 €

Section d'investissement : solde créditeur 25 311.00 €

Affectation du résultat d'exploitation :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €

Report à nouveau d'exploitation : 22 777.43 €

REGIE DE TRANSPORTS – BUDGET PRIMITIF 2012

Mr Jean LEBOURGEOIS, Président propose le budget primitif 2012 de la Régie de Transports ; après délibération il est adopté à l'unanimité des votes tel que proposé par Mr le Président ; il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

section d'exploitation : 30 777 €

section d'investissement : 26 713 €

REGIE TRANSPORTS - COMPTE DE GESTION 2011

Le compte de gestion de Mr le Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

LOTISSEMENT

Les Délibérations

le compte administratif 2011 est arrêté aux sommes suivantes :

- section d'exploitation solde 2011 : 0 € - section d'investissement solde 2011 : 0 €

après délibération le compte administratif est adopté à l'unanimité des votes

Le compte de gestion de Mr le Receveur n'appelant ni observation ni réserve, il est adopté à l'unanimité des votes.

COMMUNE – BUDGET PRIMITIF 2012

Mme le Maire présente au Conseil le projet de Budget primitif 2012 préparé par la commission des finances.

Après l'avoir étudié et en avoir délibéré, les Membres du Conseil adoptent à l'unanimité des votes le budget primitif 2012 tel que proposé par Mme le Maire ; Il est équilibré en dépenses et recettes comme suit :

Section de fonctionnement : 521 609 € Section d'investissement : 534 712 €

CHANGEMENT DE LA TONDEUSE A GAZON

Mme le Maire informe que la tondeuse à gazon autotractée de marque John Deere ne peut plus être réparée et qu'il convient de la changer. Elle présente les devis proposés :

Fournisseur	Modèle	Montant HT	Montant TTC	Reprise ancien matériel
CASTORAMA	STIGA GCV 160	793.48	949.00	NON
LEROY MERLIN	TAHF WOLF	1 272.58	1 522.00	NON
TECHNI VERT	KAAZ LM 5360 HXA avec Kit mulching	1 441.47	1724.00	OUI 424 € TTC

Après avoir étudié les caractéristiques des différents matériels et leurs valeurs, le Conseil choisit à l'unanimité des votes la tondeuse KAAZ LM 5360 HXA avec kit mulching, proposée par l'entreprise TECHNI VERT pour un montant TTC de 1724 € (à déduire la reprise de l'ancien matériel pour 424 €).

Mme le Maire est autorisée à toutes les signatures nécessaires à l'achat qui sera mandaté à l'article 2158-156 du BP 2012.

DROIT DE PLACE

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil fixent le droit de place à 60 € par passage aux commerces venant en camion stationner sur le territoire de la commune. Le règlement se fera avant la date prévue pour la vente.

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire informe qu'il est demandé qu'un autre emplacement soit défini pour les containers de tri sélectif et propose d'organiser une réunion avec la Communauté de Communes pour étudier leurs propositions d'aménagement.

Le Conseil en prend acte.

Mme le Maire informe que le multiple rural de la commune a été la cible de voleurs qui ont tenté une infraction par la vitrine et que les propriétaires du fonds demandent un aménagement de protection contre les voitures-bélier. Le Conseil en prend acte.

Les Délibérations

SÉANCE DU 10 MAI 2012

CHANGEMENT DU TRACTEUR

Mme le Maire rappelle au Conseil que le tracteur de la commune est vétuste et qu'il convient de le remplacer. Elle présente les devis proposés par les entreprises consultées comme suit :

ENTREPRISE	MODELE	montant HT	montant TTC
LESUEUR	JOHN DEERE 55 CH	21 500	25 714.00
SEMAN	CASE 65 CH	24 800	29 660.80
DUCASTEL	NEW HOLLAND 55 CH	26 600	31 813.60
NION	DUBOTA 42.5 CH	26 900	32 172.40

Après avoir consulté les devis et comparé les matériels, les Membres du Conseil à l'unanimité des votes :

- décident de procéder à l'achat d'un nouveau tracteur
- choisissent l'entreprise LESUEUR pour le modèle JOHN DEERE 55 ch d'un montant de 21 500 € HT (25 714.00 TTC)
- disent que le financement sera effectué à l'article 2158-156 du BP 2012
- décident de demander une subvention à Mr le Président du Département
- donnent tout pouvoir à Mme le Maire pour la commande et le mandatement du matériel

VENTE DE L'ANCIEN TRACTEUR

Mme le Maire propose la vente de l'ancien tracteur MACCORMICK 423 de 1968, acheté par la commune le 21 mars 1988.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident la vente de l'ancien tracteur et fixent son montant à 1 000 €.

CHANGEMENT DES MENUISERIES AU MULTIPLE RURAL

Mme le Maire rappelle que la totalité des persiennes, 4 fenêtres et 1 porte de service sont vétustes et doivent être changées au commerce « multiple rural », propriété de la commune. Elle présente les devis proposés par les entreprises consultées :

ENTREPRISE	MONTANT HT
Plaquisol	6 540.00 €
Miroiterie Fermetures Cauchoise	8 329.48 €
Etanel	9 406.35 €
Noblesse	8 353.24 €

Après avoir étudié et comparé les devis, les Membres du Conseil à l'unanimité des votes :

- décident de faire effectuer les changements des menuiseries tel que nécessaire ;
- choisissent l'entreprise Plaquisol pour un montant HT de 6 540 €
- disent que le financement sera effectué à l'article 2135-157 du BP 2012
- donnent tout pouvoir à Mme le Maire pour toutes les signatures nécessaires à la réalisation des travaux.

NETTOYAGE DES BAIES VITREES SALLE POLYVALENTE ET GROUPE SCOLAIRE

Mme le Maire informe que deux entreprises ont répondu sur les six interrogées.

Elle présente les devis proposés pour deux passages par an :

Entreprise NETT CLEAN Maromme 400 € HT par passage

Entreprise ATSN Beauval en Caux 870 € HT par passage

Après avoir étudié et comparé les devis, les Membres du Conseil à l'unanimité des votes décident de confier le nettoyage des baies à l'entreprise NETT CLEAN de Maromme.

ASSOCIATION FONCIERE D'AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER

Mme le Maire informe que la commune doit procéder à une nouvelle désignation du propriétaire titulaire, dans la mesure où la personne désignée par le Conseil par délibération du 26 juillet 2011 ne figure pas sur la liste des proprié-

Les Délibérations

taires du périmètre de l'A150. Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil désignent comme Membre titulaire : Monsieur HENRY Philippe

ENQUETE PUBLIQUE AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSEES

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr le Préfet avertissant que par pétition en date du 09 janvier 2012, la SARL GARDET & DE BEZENAC Environnement, dont le siège social est 3 route de Grémonville 76191 YVETOT a sollicité l'autorisation d'exploiter un centre de regroupement, transit et tri de déchets à GREMONVILLE, en bordure de l'autoroute A29 et l'autorisation de construire une surface hors œuvre brute supérieure à 5000 m² nécessaire à l'exercice de cette activité.

Après avoir consulté le dossier et en avoir délibéré, les Membres du Conseil donnent un avis favorable au projet dans le strict respect de la réglementation.

CANTINE – CONVENTION

Madame le Maire expose aux Conseillers qu'il arrive que des enfants inscrits habituellement aux cantines de Flamanville ou Cideville prennent leurs repas à la Cantine de Motteville (intempéries, enfants ne participant pas à un voyage... etc), et inversement.

Mme le Maire propose que la facturation de ces repas occasionnels soit effectuée aux familles par les communes des cantines où les enfants sont inscrits habituellement et que les communes des cantines où les repas ont été pris en demandant le remboursement aux communes concernées, au tarif en vigueur à la date de la prise des repas. Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil acceptent à l'unanimité des votes la proposition de Mme le Maire et l'autorisent à signer la convention établie en ce sens avec les autres communes.

LOGEMENTS RUE ALEXIS RICORDEL

Madame le Maire informe le Conseil qu'à l'issue des investigations réalisées par le CETE ayant démontré que le bâtiment en briques qui abritait les classes primaires ainsi que la chaufferie sont hors zone à risque, Mr Hégay, Sous Préfet de Seine-Maritime, donne son accord à la levée partielle de l'arrêté de péril et à la conduite d'un projet de réhabilitation du bâtiment en logements. Le Conseil en prend acte.

QUESTIONS DIVERSES

ASM Football : Mme le Maire informe qu'elle a reçu la visite de Messieurs Bucaille et Lebair qui demandent l'autorisation d'installer des modules pré-fabriqués sur le terrain de football pour servir de club-house. Le Conseil en prend acte.

Containers : Mme le Maire propose de faire un essai d'implantation des containers sur le terrain anciennement utilisé pour l'école provisoire. Le Conseil donne son accord.



Les Délibérations

SÉANCE DU 12 JUILLET 2012

REHABILITATION LOGEMENTS RUE ALEXIS RICORDEL

Mme le Maire rappelle que les trois logements sis rue Alexis Ricordel doivent être réhabilités avant leur mise en location ; les travaux consistent en la remise aux normes électriques, le changement des ballons d'eau chaude, du système de chauffage et de la plomberie. Elle précise qu'une publicité est parue sur le site de la commune du 01 au 22 mars 2012 et que trois offres ont été remises. Mr l'Adjoint aux travaux présente les devis :

Nom de l'entreprise	montant HT détail	montant HT total
CAVELIER – Yerville Electricité et plomberie	11 623.15	11 623.15
BENOIT – Cideville Electricité	11 925.00	
FONTAINE – Grémonville Plomberie	3 888.07	15 813.07
TEFelec – Auzouville Electricité	5 630.27	
FERAY – Auzouville Plomberie	3 590.00	9 220.27

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil, à l'unanimité des votes décident :

- de faire exécuter les travaux de réhabilitation des logements rue Alexis Ricordel
- de choisir les entreprises TEFelec et FERAY d'Auzouville pour l'exécution des travaux pour un montant total HT de 9 220,27 €
- d'autoriser Mme le Maire à signer les devis et toutes les pièces nécessaires à la bonne réalisation du projet
- le financement sera effectué à l'article 2135-158 du Budget Primitif 2012.

MENUISERIES EXTERIEURES AUX MURS DU COMMERCE

Mme le Maire informe qu'une fenêtre vétuste (non vue précédemment) devrait être changée aux murs du commerce. Un devis pour la fourniture et pose de cette fenêtre supplémentaire a été demandé à PLAQUISOL, entreprise retenue pour la totalité des travaux par délibération du 10 mai 2012. Mme le Maire présente le devis qui s'élève à la somme de 670 € HT.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil :

- décident de faire remplacer la fenêtre supplémentaire
- acceptent le devis pour son montant
- autorisent Mme le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux
- disent que le financement s'effectuera à l'article 2135-157 du BP 2012

GRUPE SCOLAIRE – MATERIEL COMPLEMENTAIRE

Mme le Maire informe le Conseil que le nombre d'enfants inscrits en classe maternelles pour la rentrée 2012 est en augmentation et qu'il va manquer des chaises et des lits pour le dortoir. Elle présente le devis proposé par l'entreprise ECOTEL (fournisseur du matériel mis en place à l'ouverture du groupe scolaire à la rentrée 2011) pour un complément de premier équipement composé de 30 chaises avec embouts, 10 couchettes et 10 couvertures.

Le devis s'élève à 1 433,10 € HT (1 713,99 € TTC)

Après en avoir délibéré, le Conseil considérant le bien fondé de la demande,

- décide d'effectuer l'achat du matériel complémentaire
- accepte le devis pour son montant
- autorise Mme le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'achat
- dit que le financement s'effectuera à l'article 2188-145

DEMANDE PRESENTEE PAR L'ASM FOOTBALL

Mme le Maire donne lecture du courrier du 14 mai 2012 de Mr le Président de l'ASM (transmis et signé par Mr Bucaille, secrétaire) qui demande à la commune de Motteville l'autorisation de poser un local faisant office de club house pour l'ASM Football. Le local serait constitué de 5 modules de bungalows de chantier accolés pour des dimensions totales de 12,50m x 6,00m soit 75 m².

Pour ce qui concerne les règles d'urbanisme, Mme le Maire rappelle au Conseil que :

- sur le fond : le règlement de la zone NC du POS de Motteville admet la construction de bâtiments liés à la pratique d'un sport et à ses annexes ;
- sur la forme : la demande étant présentée par une personne morale, le dossier ne peut être qu'une demande de per-

Les Délibérations

mis de construire déposée par un architecte.

Le Conseil délibère ensuite sur l'autorisation d'édifier le local sur le terrain communal et soumet sa décision au vote, comme suit : **le Conseil considérant :**

- que l'ASM présente sa démarche comme nécessaire pour l'accueil des enfants au moment des goûters, pour l'organisation de réunions et pour le rangement de matériel ;
- que (pour rappel) la salle de réunions de la salle polyvalente est mise à la disposition de toutes les associations de la commune pour les réunions courantes et la salle complète pour les assemblées générales ; le maximum a toujours été fait pour l'AS Motteville et la commune reçoit sans fin des demandes supplémentaires ;
- qu'il n'est pas concevable que l'on reçoive des enfants ou des adultes dans des locaux non chauffés et non éclairés et que cette consommation à laquelle il faudra ajouter l'assurance des locaux, l'achat et l'entretien des extincteurs, va augmenter les charges de fonctionnement déjà élevées assurées par la commune (pour mémoire : consommation d'eau, d'électricité, téléphone, assurance, extincteurs, taupier, aménagements supplémentaires...);
- que l'utilisation présentée pour les goûters des enfants et des réunions risque d'être détournée à des fins plus festives dans un lieu dont ce n'est pas la vocation et interdites dans une enceinte sportive ;
- que le projet est situé dans le périmètre protégé de l'église et que le vestiaire existant (construit en 2008) respecte les critères posés par les Bâtiments de France ;
- que le local envisagé sur le terrain de football et près du vestiaire est constitué de bungalows de chantier donnant durablement un aspect médiocre à l'ensemble ;
- qu'un accord serait un encouragement à transgresser les règles édictées par les Bâtiments de France sur l'ensemble de la commune ;

a décidé : à la majorité des votes de ne pas autoriser l'implantation demandée sur le territoire de la commune.

SIVOSS YERVILLE – MODIFICATION DES STATUTS

Madame le Maire donne lecture du projet de modification des statuts proposé par le SIVOSS d'Yerville.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil :

Vu l'arrêté préfectoral en date du 02 juillet 1963 portant création du SIVOSS d'Yerville ;

Vu les statuts initiaux du SIVOSS d'Yerville prévoyant à l'article 2 1 a :

- le transport scolaire des élèves :
 - du collège Henri de Navarre d'Yerville
 - de la section d'éducation spécialisée du collège Albert Camus d'Yvetôt
 - du lycée Raymond Queneau et du lycée Jean XXIII d'Yvetôt
 - de la classe de perfectionnement d'Yerville
 - de l'école primaire de Grémonville à Yvecricque
 - et éventuellement d'autres établissements scolaires

acceptent l'ajout de la compétence suivante :

- la participation financière éventuelle du SIVOSS d'Yerville (au lieu et place des communes membres) aux frais de transports scolaires restant à la charge des familles.

TARIFS DU FOURNISSEUR REPAS CANTINE SCOLAIRE

Mme le Maire informe le Conseil que suite à la révision contractuelle des prix, la Cuisine évolutive facturera à la commune les repas de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2012 comme suit :

Repas enfant : TTC 2.55 € Repas adulte : TTC 2.71 Sous-Fréquentation : TTC 1.40 € . Le Conseil en prend acte.

TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, les Membres du Conseil fixent à l'unanimité des votes comme ci-après les tarifs à appliquer à partir du 04/09/12 :

1/ Tarif des repas à la cantine : repas enfant : 2.55 € repas adulte (inchangé) : 2.80 €

2/ Tarif de la garderie (inchangés) : matin horaires d'ouverture : 07h15 – 8h35

tarif : : arrivée avant 08h00 : 2 € : arrivée après 08h00 : 1 €

Après midi horaires d'ouverture : 16h30 -18h30

tarif : de 16h30 à 17h30 goûter inclus : 1.50 € ; de 17h30 à 18h30 : 1,00 €

La facturation sera établie et les contrôles effectués par le secrétariat de la Mairie sur présentation des feuillets de présence établis par le personnel affecté à la surveillance des enfants.

Les Délibérations

GRUPE SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle que durant les travaux, il a été constaté des écarts de conception des châssis des classes maternelles qui sont fixes alors que la Municipalité désirait qu'ils soient ouvrants. Mme le Maire informe que la Maîtrise d'œuvre propose une participation pour le changement des châssis d'un montant de 3 722.40 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte l'indemnisation à l'unanimité des votes et autorise Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires pour le bon achèvement du dossier.

GRUPE SCOLAIRE – AVENANT AU LOT 04

Madame le Maire présente le rapport de l'Architecte et le devis de l'entreprise pour l'avenant ci-après :

Lot	Désignation des lots	Entreprise	Avenant N°	Montant HT (€)
04	Menuiseries Alu - Métallerie	BURAY	1	8 800.00

Elle informe que la Commission d'Appel d'Offres a émis un avis favorable à cet avenant. Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil considérant que ces travaux sont indispensables à la réalisation du Groupe Scolaire décident à l'unanimité des votes :

- de suivre l'avis de la CAO et d'accepter l'avenant présenté
- d'autoriser Mme le Maire à toutes les signatures nécessaires à l'accord et au mandatement.

CONVENTION DE LIGNE DE TRESORERIE INTERACTIVE A CONCLURE AVEC LA CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, la Commune de MOTTEVILLE décide de contracter auprès de la CAISSE D'EPARGNE NORMANDIE à compter du 15 août 2012, une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 150 000 € dans les conditions ci-après indiquées.

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et (« remboursements ») exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet). Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que la Commune de MOTTEVILLE décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

Montant : 150 000 € Durée : 6 mois Taux d'intérêt applicable : Taux fixe : 2.95 % Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle, à terme échu - Commission d'engagement : 250 € prélevés en une seule fois

Commission de non-utilisation : 0.30 % de la différence entre le montant de la ligne et l'encours quotidien moyen. Cette commission est prélevée chaque mois.

Le Conseil Municipal de la Commune de MOTTEVILLE autorise Madame le Maire à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne Normandie.

Le Conseil Municipal de la Commune de MOTTEVILLE autorise Madame le Maire à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

AGENCE TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

Mme le Maire donne lecture du courrier de Mr le Président du Département qui informe de la création début octobre d'une Agence Technique Départementale destinée à apporter une assistance d'ordre technique, juridique et financier et qui propose à la commune d'y adhérer en contrepartie d'une cotisation de 0.50 € par habitant.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident de ne pas donner suite à la proposition.

Les Délibérations

SÉANCE DU 09 OCTOBRE 2012

MURS DU COMMERCE - SINISTRE A L'APPARTEMENT

Mme le Maire informe les Membres du Conseil qu'une fuite sous la baignoire de l'appartement situé à l'étage des murs du commerce a provoqué des dommages importants : destruction du plancher, détérioration du plafond au rez-de-chaussée. Il convient de faire réparer les dégâts. Elle présente les devis de réparation proposés par l'entreprise agréée par l'assurance :

ENTREPRISE	DEVIS	MONTANT HT	MONTANT TTC
ETAT 9 Le Havre	Rez de chaussée (TVA 19.6 %)	2 821.00	3 373.92
	Etage (TVA 7 %)	2 995.00	3 204.65
	TOTAL	5 816.00	6 578.57

Mme le Maire informe que Groupama, compagnie d'assurance de la commune, propose une indemnisation (vétusté déduite) pour ces travaux d'un montant de : 4 605.01 €.

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de faire effectuer les travaux de réparation
- d'accepter l'entreprise ETAT 9 pour effectuer les travaux
- d'accepter les devis de l'entreprise ETAT 9 pour leur montant
- de financer les travaux à l'article 61522 du BP 2012
- d'accepter l'indemnisation proposée par GROUPAMA.
- de donner tout pouvoir à Mme le Maire pour la bonne réalisation de l'ensemble.

MURS DU COMMERCE - REFECTION DE LA SALLE DE BAINS

Compte tenu des travaux de remise en état suite au sinistre, Mme le Maire propose une réfection complète de la salle de bains.

Elle présente les devis fournis par les entreprises :

ENTREPRISE	MONTANT HT
ROBITAILLE	4 025.00
FERAY – Auzouville l'Esneval	3 838.95
BOULINGUE – Allouville Bellefosse	2 185.00

Après avoir comparé les devis et en avoir délibéré, les Membres du Conseil décident à l'unanimité des votes :

- de faire effectuer les travaux de réfection de la salle de bains de l'appartement des murs du commerce ;
- de choisir pour ces travaux l'entreprise BOULINGUE d'Allouville Bellefosse
- d'accepter le devis de l'entreprise pour son montant
- de financer les dépenses à l'article 2135-159
- autorisent Mme le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux

MENUISERIES EXTERIEURES AUX MURS DU COMMERCE

Mme le Maire informe qu'une porte vétuste (non vue précédemment) devrait être changée aux murs du commerce.

Un devis pour la fourniture et pose de cette porte a été demandé à PLAQUISOL, entreprise retenue pour la totalité des travaux par délibération du 10 mai 2012. Mme le Maire présente le devis qui s'élève à la somme de 440.00 € HT.

Les Délibérations

Après en avoir délibéré, les Membres du Conseil :

- décident de faire remplacer la porte supplémentaire
- acceptent le devis pour son montant
- autorisent Mme le Maire à signer le devis et tous les documents nécessaires à la réalisation des travaux
- disent que le financement s'effectuera à l'article 2135-157 du BP 2012

TRANSFERT EN PLEINE PROPRIETE ET A TITRE GRATUIT DES RESEAUX D'ELECTRIFICATION AU PROFIT DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE 76

En vertu d'un arrêté préfectoral du 29 mai 2012 portant transfert de la compétence « maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification » Objet : transfert des réseaux de distribution d'électricité en milieu rural

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Accepte le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit, des réseaux d'électrification ; extension, renforcement et effacement, du SIERG vers le SDE 76 ainsi que le transfert des emprunts ayant servi à financer les travaux d'électrification ;
- Accepte le transfert direct, en pleine propriété et à titre gratuit, des travaux inopinés de renforcement et d'extension (y compris les tarifs jaunes) ;
- Prend note que ce transfert en pleine propriété et à titre gratuit ne pourra intervenir au profit du SDE 76 que si l'ensemble des communes membres du SIERG donne son accord sur ce mode opératoire.

PROJET DE VENTE DE LOGEMENTS PAR LOGEAL

Mme le Maire informe le Conseil que le bailleur « LOGEAL » sis à Yvetôt envisage la vente des logements qu'il possède à Motteville. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne à l'unanimité des votes un avis favorable à ces ventes à la condition que les locataires puissent rester dans leurs habitations s'ils ne peuvent ou ne veulent s'en porter acquéreurs.

QUESTIONS DIVERSES

Courrier de Mr Lebourgeois

Mme le Maire donne lecture du courrier envoyé par Mr Lebourgeois qui informe de son désir de mettre fin au bénévolat qu'il apporte à la commune pour les entrées et sorties des lieux à la salle polyvalente. Le Conseil en prend acte et décide à l'unanimité des votes que ces activités seront intégrées aux postes déjà existants des Adjoints Techniques de la commune. Un courrier remerciant Mr Lebourgeois pour son bénévolat depuis novembre 2010 sera envoyé.

ADSL

Mme le Maire informe que ORANGE a été retenu pour la mise en place d'une armoire ADSL à Motteville qui permettra une réception optimisée de l'internet, prévue à partir de juin 2013.

Containers de réception des déchets – tri sélectif

Mr l'Adjoint aux travaux prend la parole et informe le Conseil sur l'achat et la mise en place par la Communauté de Communes de vidéo- surveillances au niveau des containers.

Il expose qu'il a relevé régulièrement la fréquentation des trois sites de Motteville et a analysé les comportements des usagers, qui s'avèrent positifs. S'il existe bien quelques sacs de déchets abandonnés au pied des containers, leur contenu permet le plus souvent d'identifier le propriétaire ; un courrier de rappel est alors envoyé, suffisant pour éviter les récidives. Mais la plupart du temps les sacs déposés contiennent ce qui convient au tri sélectif et sont placés soigneusement et de manière à ne pas gêner les utilisateurs. Il conviendrait de s'interroger si ces dépôts ne sont pas faits par des personnes de bonne volonté mais dans l'impossibilité physique d'atteindre les ouvertures des containers (personnes malades, blessées, handicapées) ; auquel cas une solution d'adaptation serait à définir.

Mr l'Adjoint aux travaux signale en outre que les dépôts de sacs et de déchets divers existent aussi sur des sites équipés de vidéo-surveillance.

Il déplore ensuite que les flux ne soient pas gérés avec des moyens plus modernes (exemple puces électroniques) ce qui permettrait une meilleure disponibilité des containers.

Il regrette que la Communauté de Communes ne constitue pas de groupe de travail pour élaborer un retour d'expérience.

Enfin, Mr l'Adjoint considérant qu'en filmant 99 % de personnes n'ayant rien à se reprocher le système de vidéo surveillance apporterait plus de désavantages que d'avantages et que cette pratique étant incompatible avec ses convictions, se déclare défavorable au projet de la Communauté de Communes.

Il demande un tour de table afin que les Conseillers se positionnent sur l'opportunité de poser le système de vidéo surveillance.

Les moments forts

Après de nombreuses années de "bons et loyaux services", le tracteur communal méritait bien de se reposer.

Ainsi, depuis quelques semaines, un nouvel engin a fait son apparition dans les rues de Motteville. Ce tracteur, un John Deere, livré par les établissements Lesueur de S^{te} Marie des Champs, sera sans doute très apprécié par les employés communaux qui ne craindront plus le coup de la panne intempestive.

Le coût de ce tracteur s'élève à 21 000 € HT (25 116€ TTC). Une subvention a été demandée auprès du département (inscrit au titre de la programmation 2012-2013) ; le montant de celle-ci n'est pas connu.



La Mairie vous informe

Téléphone de la mairie : 02 35 96 82 67
mairie.sg.motteville@wanadoo.fr

Fax : 02 32 70 04 68

Horaires d'ouverture : * Mardi et Jeudi de 13h30 à 16h30
* Samedi de 09h30 à 11h30

Merci de bien vouloir respecter ces horaires.

Permanence téléphone : du mardi au vendredi de 13h30 à 17h30

Quelques principes de bon voisinage :

** Afin de ne pas gêner la circulation des piétons et des poussettes il est demandé aux véhicules de ne pas se garer à cheval sur les trottoirs, en particulier devant le bureau de poste.

** Pour le respect de la tranquillité du voisinage, ne pas laisser son chien aboyer en continu et sans limite pendant des heures... même en journée

**** Il est interdit :**

- ⇒ de brûler des déchets de quelque nature que ce soit
(les déchets non ménagers doivent être emportés à la déchetterie d'Yerville)
tolérance pour les déchets verts en semaine exclusivement, de 8h à 12h et de 14h à 19h
- ⇒ de faire l'été, des feux à moins de 10 mètres des haies ;
- ⇒ d'utiliser l'outillage à moteur (tondeuse, tronçonneuse, etc....)
en semaine : avant 08 heures et après 19 heures
les dimanches et jours fériés : avant 10 heures et après 12 heures.
- ⇒ d'utiliser des appâts empoisonnés ou des pièges pour détruire des animaux domestiques (passable de poursuites) ;
- ⇒ de laisser divaguer les animaux domestiques : la première observation sera notifiée par le Maire. En cas de récidive la gendarmerie verbalisera. Il est signalé en outre que la vaccination et le tatouage des chiens et chats est obligatoire en Seine-Maritime ;

** Eaux usées : il est rappelé à nouveau, qu'il est formellement interdit de déverser les eaux usées (y compris de vidange de machine à laver) sur la voie publique sous peine de poursuites.

** Eaux pluviales Il est interdit d'évacuer les eaux pluviales par le tout à l'égout. Des contrôles seront effectués.

** Élagage des arbres : afin d'éviter tout dommage à autrui il est rappelé que tous les propriétaires ou locataires sont dans l'obligation d'élaguer ou de faire élaguer leurs arbres qui avancent sur l'emprise des voies publiques communales.

CONSTRUCTIONS :

Toutes les constructions sont soumises à autorisation. Celles situées dans le périmètre de protection de l'église (500 m) doivent en outre recevoir l'agrément de l'Architecte des bâtiments de France. Renseignements et dépôts en Mairie.

LISTE ELECTORALE :

Les inscriptions sur la liste électorale ne sont pas automatiques même si vous avez reçu votre radiation d'une autre commune.

L'inscription sur la liste électorale est obligatoire et nul ne peut être inscrit sur plusieurs listes. Vous pouvez vous faire inscrire du 01 mars au 31 décembre soit dans votre commune de résidence soit dans une commune où vous êtes contribuable.

Il conviendra de venir en Mairie, muni d'une pièce d'identité, de la carte d'électeur établie dans une précédente commune d'inscription et d'un justificatif de domicile afin de demander votre inscription à Motteville.

Nul ne peut le faire à votre place (excepté un tiers dûment mandaté agissant aux lieu et place de l'intéressé) et surtout pas la Commission Administrative, de manière arbitraire.

Jeune électeur : à la suite de la nouvelle procédure du recensement militaire à 16 ans et si vous avez fait ce recensement à Motteville, vous serez à vos 18 ans, inscrit directement sur la liste électorale. (il vous est possible de vérifier en Mairie si l'inscription est bien effective).

Si votre recensement a été fait dans une autre commune, rien ne pourra être fait automatiquement ;vous devrez venir en mairie vous faire inscrire



La Mairie vous informe

LE RECENSEMENT MILITAIRE

Garçons et filles, dès le jour de votre 16ème anniversaire ou dans les trois mois qui suivent, présentez-vous en Mairie avec une pièce d'identité, le livret de famille de vos parents, et si besoin, tout document justifiant de la nationalité française.

Le recensement est obligatoire ! Une attestation de recensement vous sera délivrée par la Mairie, elle vous sera indispensable pour vous inscrire aux examens et concours : Brevet des Collèges, BEP, BAC, permis de conduire... Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le centre du service national de Rouen ; réception du public : uniquement sur rendez-vous .

Centre du service national - Quartier Philippon 56 rue St Vivien 76000 ROUEN

Tél : 02 32 08 20 73 / 02 32 08 20 78 / 02 32 08 20 79 mail csn-rou@dsn.sga.defense.gouv.fr

PASSEPORTS

Depuis le 29 juin 2009, les demandes de passeport ne sont plus traitées par la Mairie de Motteville.

Les demandes doivent être déposées à votre choix dans la Mairie d'une commune équipée d'une station de biométrie (pour info : les plus proches sont Yerville, Yvetôt et Barentin) ; mais toutes les mairies du territoire français équipées d'une station de biométrie peuvent aussi recevoir votre demande ; seule obligation : vous devrez retirer votre passeport là où vous l'aurez demandé.

se munir de : Carte nationale d'identité valide + ancien passeport ou attestation vol/perte
ou Copie intégrale de l'acte de naissance (de moins de 3 mois)
+ 1 justificatif de domicile (de moins de 3 mois)
pour les mineurs : présence du représentant légal et du mineur obligatoires
si parents divorcés : + jugement précisant la garde du mineur
2 photos identité

TARIF (paiement en timbres fiscaux)		
MAJEUR	MINEUR de 15 à 17 ans	MINEUR de 0 à 14 ans
86 €	42 €	17 €

RECENSEMENT DES INDICES DE CAVITES SOUTERRAINES

Les Mottevillais sont invités à venir consulter le plan des indices de cavités souterraines qui a été établi à la suite de l'étude menée par le CETE (Centre d'Etude Technique de l'Equipeement)

Le plan et les fiches des indices sont à votre disposition, consultables en Mairie aux heures d'ouverture.

LE CENTRE D'AMELIORATION DE L'HABITAT AU SERVICE DES USAGERS

DES AIDES FINANCIERES AUX PARTICULIERS QUI REHABILITENT DES LOGEMENTS.

Réservées aux logements construits depuis au moins 20 ans, les aides (subventions, prêts...) sont accordées sous conditions de revenus.

Elles sont attribuées aux propriétaires occupants et aux propriétaires bailleurs.

Avant le démarrage de vos travaux pour connaître les conditions d'attribution, vous pouvez contacter :

le Centre Départemental pour l'Amélioration de l'Habitat (C.D.A.H 76)

44 rue du champ des oiseaux 76000 ROUEN

tel : 02 32 08 13 00

Premier renseignement obligatoirement par téléphone, du lundi au vendredi 09h-12h/13h30-16h.

Si vous pouvez prétendre à une aide, un rendez-vous vous sera donné pour le montage du dossier.



Numéros de téléphone d'urgence

POMPIERS	18
POLICE NATIONALE	17
SAMU	15
CENTRE ANTIPOISON	03 20 44 44 44
DEPANNAGE EDF	02 35 53 11 53
DEPANNAGE SERVICE EAUX	
YERVILLE	02 35 56 67 10
FREVILLE	02 32 81 56 29

Prévenez les rapidement, mais uniquement pour signaler un danger immédiat.

PAS D'APPEL SANS IMPORTANCE

PREVISIONS METEO : le 3250 - ou : 08 92 68 02 76
Par SMS : VigiMet
Détail sur le site : <http://www.meteo.fr>

TRANSPORTS SCOLAIRES

De mauvaises conditions météorologiques peuvent nécessiter l'interruption des transports scolaires pour des raisons évidentes de sécurité. La décision, prise par Monsieur le Préfet, est annoncée aux Mairies par message spécial et diffusée par France Bleu Haute Normandie et FR3 (Edition Régionale).

AU NIVEAU COMMUNAL
VOUS OBTIENDREZ DES INFORMATIONS
EN TEMPS REEL SUR LE SITE DE MOTTEVILLE :

www.motteville-infos.fr/

PERMANENCE DE Mme LA DEPUTÉE

PERMANENCE PARLEMENTAIRE
DE Mme **DOMINIQUE CHAUVEL**
Députée de la 10ème circonscription

4 rue Pasteur
76190 YVETOT

Tel : 02 35 95 62 61
port : 06 40 34 38 10

Adresse internet : dominique.chauvel@gmail.com

Permanence à Yerville salle n°2 maison des associations le 2ème jeudi de chaque mois de 09h à 10h

Etat civil

NAISSANCES HORS COMMUNE



COPLO	Nathan	23 janvier 2012
ABRAHAM	Lucas	09 février 2012
JOSSE	Louane	27 mars 2012
ROULAN	Séléna	29 mars 2012
GONCALVEZ Da SILVA	Jorys	07 juin 2012
GODEFROY	Maïli	19 juin 2012
VASSELIN	Sarah	22 juin 2012
NOTTE	Hugo	24 juin 2012
HUBERT	Kévin	15 octobre 2012
FREROT	Mathys	03 novembre

MARIAGES

DJOUADI Sofiane et ROUHIER Vanessa	21/04/12
VERDIERE Aurélien et MONTIER Emilie	30/06/12
JOSSE Ludovic et MARIE Caroline	07/07/12



DECES

HUBERT Michel	21 mars 2012
DURAND Yvette	18 juillet 2012
RATS Alain	02 septembre 2012
ANCEL Geneviève	25 octobre 2012
COCAGNE Christian	26 décembre 2012

AU CIMETIERE

Il est demandé aux personnes responsables d'une concession dans le cimetière d'en vérifier la date de fin et à l'échéance, de passer en mairie soit pour procéder au renouvellement, soit pour la remettre à la commune.

Une partie du cimetière est à présent aménagée pour recevoir des urnes funéraires ou procéder aux dispersions des cendres. Renseignements en Mairie.

Collecte des déchets ménager

** Ordures ménagères Il convient de respecter le tri sélectif des déchets en vigueur dans la commune :

le verre, le plastique et les papiers/cartons doivent être déposés dans les containers mis à disposition (3 emplacements : face à la gare, parking salle polyvalente, Runetôt)
seuls les déchets ménagers doivent être déposés dans les poubelles pour ramassage.

** Containers à verres : Afin de respecter la tranquillité des personnes domiciliées à proximité des containers à verre, il est expressément demandé aux usagers de faire leurs dépôts de verre à des tranches horaires raisonnables : ni la nuit, ni le soir, ni le dimanche matin .



COMPOSTAGE INDIVIDUEL

Faites votre propre compost à partir de vos déchets organiques alimentaires et de jardin (épluchures de légumes, gazon, feuilles...)

La Communauté de Communes met à disposition des usagers des composteurs individuels contre une participation de 15 € par composteur.

Vous pouvez les retirer à la déchetterie d'Yerville, sur présentation de votre carte d'adhérent et d'un chèque de 15 € établi à l'ordre du Trésor Public.

LA DECHETTERIE DU MOULIN A VENT à YERVILLE

La déchetterie de Yerville est ouverte aux Mottevillais (à votre premier passage vous devrez vous munir d'un justificatif de domicile (facture à vos nom et adresse) une carte d'adhérent vous sera délivrée).

Vous pourrez y déposer les déchets suivants :

Déchets verts (gazon, tailles de haie...), gravats, encombrants, ferrailles et autres métaux non ferreux, piles et petits accumulateurs, batteries automobiles, huiles moteurs et alimentaire, déchets ménagers spéciaux (pots et aérosols de peinture, acides...), déchets médicaux, bois (à l'exclusion de tous corps étrangers), pneus de véhicules légers, déchets d'équipement électriques et électroniques (télévisions, fours...), lampes (fluo-compactes,...) vêtements et plastiques durs (mobilier de jardin...).

Horaires de la déchetterie (rue du moulin à vent à Yerville)

ETE (du 01 avril au 31 octobre)

	<u>matin</u>	<u>après-midi</u>
Lundi	<i>fermée</i>	13h30 – 18h45
Mardi	<i>fermée</i>	13h30 – 18h45
Mercredi	<i>fermée</i>	13h30 - 18h45
Jeudi	<i>fermée</i>	13h30 – 18h45
vendredi	<i>fermée</i>	13h30 – 18h45
Samedi	09h30-11h45	13h30 – 18h45
Dimanche	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>

HIVER (du 01 novembre au 31 mars)

	<u>matin</u>	<u>après-midi</u>
Lundi	<i>fermée</i>	13h30-16h45
Mardi	<i>fermée</i>	13h30-16h45
Mercredi	<i>fermée</i>	13h30-16h45
Jeudi	<i>fermée</i>	13h30-16h45
Vendredi	<i>fermée</i>	13h30-16h45
Samedi	09h00-11h45	13h30-16h45
Dimanche	<i>fermée</i>	<i>fermée</i>

La déchetterie est également fermée tous les jours fériés.

Collecte des déchets ménager

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES ANNEE 2012

Ramassage une fois par semaine le MERCREDI

(sauf jours reportés pour fériés les jeudis indiqués)

JANVIER	<u>Jeudi 03</u> – 9 – 16 – 23 – 30
FEVRIER	6 – 13 – 20 – 27
MARS	6 – 13 – 20 – 27
AVRIL	<u>jeudi 04</u> – 10 - 17 – 24
MAI	<u>jeudi 02</u> – <u>mardi 07</u> – 15 – 22 – 29
JUIN	5 – 12 – 19 – 26
JUILLET	3 – 10 – 17 - 24 - 31
AOUT	7 – 14 – 21– 28
SEPTEMBRE	4 – 11 – 18 – 25
OCTOBRE	2 – 9 – 16 – 23 - 30
NOVEMBRE	6 – <u>jeudi 14</u> – 20 - 27
DECEMBRE	4 – 11 – 18 – <u>jeudi 26</u>
JANVIER 2014	<u>jeudi 02</u>

Portage des médicaments



La Municipalité organise depuis plusieurs années un service de portage à domicile de médicaments,

DU LUNDI AU VENDREDI
au bénéfice des personnes se trouvant dans l'impossibilité de sortir de chez elles et dont la famille est trop éloignée ou absente.

CE SERVICE EST GRATUIT

PEUVENT ETRE CONCERNEES :

- Les personnes âgées ne pouvant plus se déplacer ;
- Les personnes seules empêchées de sortir par leur maladie ou leur accident ;
- Les personnes devant rester près de leur enfant lui-même malade ;
- etc.

Il est bien évident :

- 1/ *que le but du service n'est pas de se substituer aux familles ; seules pourront être aidées les personnes ne bénéficiant pas de l'assistance d'un proche (famille trop éloignée ou absente).*
- 2/ *que les personnes elles-mêmes ne seront pas transportées (interdiction de concurrence avec les entreprises commerciales).*
- 3/ *que les médicaments seront pris à la pharmacie habituellement choisie par la personne (en aucun cas la Municipalité ne peut imposer une pharmacie)*

COMMENT FAIRE ?

Pour recevoir ses médicaments vers 17 heures, du lundi au vendredi, il conviendra :

- 1/ d'appeler la mairie avant 15 h afin de laisser vos noms et n° de téléphone soit au secrétariat soit au répondeur (si vous appelez en dehors des heures de secrétariat)
- 2/ l'Agent municipal vous rappellera et passera chercher l'ordonnance avant 16 heures
- 3/ les médicaments seront apportés dans l'après midi.
Les demandes faites après 15 heures seront prises en charge le lendemain.



02 35 96 82 67

Si vous n'êtes pas concerné, **MERCI DE FAIRE PASSER L'INFORMATION AUTOUR DE VOUS !**

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Principales décisions 2012

Compte administratif 2011

Il est adopté à l'unanimité des votes tel que présenté par Mme la Présidente, comme suit :

Section de fonctionnement : solde créditeur 1 699.68 € Section d'investissement : néant

Affectation du résultat : report à nouveau créditeur 1 699.68 €

Compte de gestion du receveur : adopté à l'unanimité des votes.

Budget primitif 2012

Il est adopté à l'unanimité des votes tel que présenté par Mme la Présidente ; il est équilibré en dépenses et recettes comme suit : Section de fonctionnement : 9 199 € Section d'investissement : 2 000 €

Centre de loisirs sans hébergement 2012

Mme la Présidente informe que seuls 16 enfants (âges échelonnés de 5 à 12 ans) ont été préinscrits.

Après en avoir délibéré, les Membres de la commission décident avec regret, de ne pas ouvrir le Centre de Loisirs.

Aide Sociale

Diverses demandes d'aide sociale sont examinées par la commission au cours de l'année.

Le colis de Noël est distribué aux personnes de plus de 70 ans en 2012 ; il est d'un montant maximum de 35 €.

Mme la Présidente rappelle que les personnes âgées peuvent solliciter les Membres du CCAS en cas de problème.

Si vous avez besoin d'une Aide Ménagère, vous devez vous renseigner auprès de :

Bureau de l'ADMR - Espace Delahaye à Yerville - Tel : 02 35 56 79 17

Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par **tous les appareils à combustion** (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...). Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

1. Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
2. Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.
3. N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage (cuisinière, brasero etc.).
4. Si vous devez installer des groupes électrogènes, placez-les impérativement à l'extérieur des bâtiments.

En savoir plus : www.prevention-maison.fr

Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES)

Le regroupement scolaire "Les vergers de Caux"

Chers parents,

Voici une petite rétrospective de cette année 2012 qui fut riche en événements pour le regroupement pédagogique.

Les classes de Flamanville et de Cideville sont parties en classe de neige dans la station de Valloire. Les élèves ont été hébergés au chalet du Havre et ont profité du domaine skiable pendant quatre jours.

Les élèves ont pu se régaler lors de la visite d'une fromagerie artisanale. Enfin, ils ont eu le plaisir de découvrir les statues de glace faites à l'occasion du festival qui a lieu tous les ans à Valloire.

• En Mai, les classes de PS/MS et de PS/ GS se sont rendues à la maison du Parc des Boucles de la Seine pour une randonnée conte et ont pu découvrir l'univers des « petites bêtes ».

Le 22 mai, les classes de CP et de CE1 se sont rendues à Dieppe pour visiter le musée maritime. Le matin, les élèves ont visité le musée et ont pu observer des poissons présents dans la Manche. L'après midi était consacré à des ateliers de manipulation et de construction.

Le midi, les enfants ont pu déjeuner sur la plage de Dieppe sous un beau soleil.

A la rentrée 2012, les effectifs du regroupement étaient les suivants :

L'élection des représentants de parents d'élèves a eu lieu le vendredi 14 octobre. Ont été élus : Mme Guyomard, Mme Démaré, Mme Bréant, Mme Dupéron (école de Motteville), Mme Naze (école de Flamanville) et Mme Dupré (école de Cideville).

Enfin, au cours du mois de décembre, les élèves du regroupement ont reçu des livres et des friandises offerts par le SIVOS.

L'équipe pédagogique tient à remercier le SIVOS qui permet la réalisation matérielle et financière de certains projets mis en oeuvre, la commune de Motteville pour son aide matérielle et financière, les parents d'élèves qui apportent ponctuellement leur aide aux enseignants et l'association « les Amis de l'Ecole » pour sa participation financière aux projets des enseignants.

Classes	Effectifs	Enseignants
PS	22	Mme Duarte-Dumont
MS/GS	25	Mme Pfister
GS/ CP	25	Mme Bucaille
CE1/CE2	26	Mr Diaz, Mme Huys
CE2/CM1	27	Mme Lemarchand
CM1/CM2	28	Mme Buschiazzo
Total	153	



Les amis de l'école

Mesdames, Messieurs,

Après six années passées à la présidence de l'association, je suis heureux de vous annoncer que notre petite « entreprise » se porte bien. En effet pour la première fois, après quelques années de « disette », le nombre de parents présents lors de l'assemblée générale était relativement plus important que les années précédentes. De plus, cette affluence exceptionnelle s'est accompagnée d'un engagement de certains soit comme membre du bureau, soit comme membre actif.

Ainsi, le bureau composé initialement d'un président (Tony Leury, Motteville), d'une trésorière (Christelle Lecourt, Motteville) et d'une secrétaire (Céline Vauquelin, Flamanville) se trouve élargi avec la venue de Messieurs Emmanuel Muller (Flamanville), David Trochet (Motteville) et Madame Delphine Renoult (Cideville) dans les fonctions respectives de vice président, trésorier adjoint et secrétaire adjointe. A ces arrivées s'ajoutent celles d'autres parents qui viennent prêter main forte à l'équipe de bénévoles fidèles au poste depuis 2006.

A l'origine l'association fut créée pour apporter une aide financière aux familles dont les enfants partaient en classe de neige. Depuis peu, le champ d'action s'est diversifié à la demande des professeurs du regroupement mais aussi parce que le séjour au ski n'a lieu que tous les 3 ans. L'association a par exemple financé l'achat de tricycles et de livres pour les classes de maternelle. Elle a fourni des dictionnaires aux élèves de CM2 qui quittaient le regroupement. Enfin, elle a participé au financement des différents spectacles de Noël.

Pour l'année à venir l'association répond à la sollicitation des enseignantes des classes maternelles qui ont un projet de classe d'eau. Dans ce cadre, elle financera le spectacle de fin d'année destinée à l'ensemble des enfants du regroupement scolaire.

Les différents moyens d'action dont nous disposons pour récolter des fonds sont les suivants:

Vente de gateaux pizzas, Repas festif, Tombola.

Les bénéfices dégagés s'élèvent à 1649 euros répartis en:

- ◆ 1273 € pour une soirée tartiflette
- ◆ 498 € pour la vente de gâteaux
- ◆ 878 € pour la tombola

Les membres de l'association se joignent à moi pour vous souhaiter les meilleurs vœux en cette nouvelle année et espère vous retrouver nombreux lors de nos prochaines manifestations. À commencer par la très prochaine soirée des amis de l'école qui cette année aura lieu à Motteville le samedi 9 février. Il s'agit d'une soirée couscous.

Des bulletins d'inscription seront distribués par le biais du cahier de liaison des enfants.

Pour toute information concernant cette soirée ou autre, vous pouvez me contacter au 06.99.25.82.12

Le président,

Tony Leury



L'amicale des aînés

Lors de l'Assemblée Générale du 09 février, il a été proposé et décidé d'essayer un nouveau « concept » : - une sortie, limitée sur un après-midi, suivie d'une « collation améliorée ».

La recherche permanente de nouveaux adhérents nous a amené à ouvrir cette sortie à tous les retraités de la commune. Sur les 45 invitations distribuées, deux Mottevillais ont été séduits par cette initiative et nous ont accompagné à Bolbec, lieu retenu pour cette « première ». (Voir par ailleurs le compte rendu détaillé de cette sortie). Dès notre retour, une personne a adhéré à notre Amicale qui comptait, de ce fait, au 31 Décembre, 70 adhérents.

Nos activités de l'année :

L'amicale et les rois

L'amicale des aînés a tenu sa première réunion de l'année 2012 le jeudi 12 janvier dans la salle communale de l'espace Maltavilla.

Tous les présents (40) en ont profité pour se présenter les vœux respectifs en ce début d'année.

Le trésorier Yves, accompagné du président William ont collecté dans la bonne humeur l'adhésion. Comme prévu

par le bureau, celle-ci a subi une légère augmentation et passe à 15€.

Puis tous les présents ont pris place autour des tables pour participer aux jeux habituels de l'amicale. A l'issue de ce bel après-midi et, comme tous les ans, à cette période, tous ont dégusté la fameuse galette des rois.

Les heureux qui ont trouvé la fève se sont prêtés, avec bonne humeur, à la photo traditionnelle. Avant de nous quitter le président a renouvelé les vœux et nous a donné rendez-vous dans un mois pour l'assemblée générale.

NOTRE JOURNÉE A AMIENS

Pour notre première sortie nous étions 28 et, vers 7H45, nous prenons la direction de la ville d'Amiens.

Notre première visite fut réservée à la magnifique cathédrale Notre-Dame

La Picardie, berceau du gothique n'usurpe pas sa réputation. La Somme en abrite le fleuron : la cathédrale d'Amiens, légère, aérienne et pure.

Classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, l'harmonie de ses proportions, la pureté de ses lignes, sa statuaire abondante, véritable dentelle de pierre, en font l'un des plus beaux exemples de l'art gothique.

Construite de 1220 à 1288, ses dimensions en font un des plus vastes édifices gothiques jamais élevés : 145m de longueur, 42m de hauteur.

Depuis la restauration de sa façade occidentale, Notre-Dame s'impose comme la principale référence dans la découverte de la polychromie des portails gothiques. Cette révélation a donné naissance au spectacle "Amiens, la cathédrale en couleurs" qui restitue les couleurs médiévales des portails par la magie de la lumière.

Cette belle visite terminée nous prenons congé de notre guide et nous nous dirigeons vers le restaurant « le petit bedon » où le chef nous a préparé un bon et copieux repas.

Les Hortillonnages

Pour commencer notre après-midi nous nous rendons à la maison des Hortillonnages.

Après quelques pas nous prenons place dans les « barques à cornets » avec bonne humeur et quelques frayeurs pour certains adhérents qui n'ont pas trop le pied marin.

Les hortillonnages d'Amiens sont un espace de 300 hectares d'anciens marais situés à l'est de la ville, comblés (probablement à l'époque gallo-romaine) afin de créer des champs utilisables pour la culture maraîchère.

Cette activité est en fort déclin depuis les années 1950. Il ne reste plus aujourd'hui qu'une dizaine de maraîchers qui exploitent 25 hectares. Le reste des

L'amicale des aînés

hortillonnages s'est progressivement transformé en terrains de loisirs, en résidences secondaires, ainsi qu'en friches qui sont occupées par de nombreuses espèces sauvages qui y nichent, s'y reproduisent ou s'y nourrissent: c'est un espace d'une grande richesse écologique.

Les hortillonnages sont formés d'une multitude d'îles entourées de 65 kilomètres de voies d'eau, fossés et « rieux » (nom des canaux des hortillonnages en picard) irrigués par les rivières Somme et Avre.

Les berges sont fragiles et exigent de l'Hortillon (jardinier des Hortillonnages) un entretien constant, car elles sont faites de vase et d'alluvions extraits des cours d'eau. La drague, outil en forme de pelle renversée, est utilisée pour la confection de la berge.

Riches en matières organiques, les sols tourbeux sont favorables à une culture maraîchère variée et de qualité biologique.

Depuis toujours les hortillons se déplacent dans le bateau à cornet : barque noire à fond plat, longue de 9 à 10 mètres, et large en son milieu. Son bout relevé a été spécialement conçu pour pénétrer sur les aires sans en détériorer les berges.

Au terme de cette promenade nous repartons les yeux remplis de couleurs et imprégnés de nature et tradition.

Pour clore cette journée nous visitons la Maison où Jules Verne vécut de 1882 à 1900.

Au rez-de-chaussée on trouve un jardin d'hiver, une salle à manger dans laquelle sont exposés de nombreux objets ayant appartenu à Jules Verne, ainsi qu'un grand et un petit salon où sont affichées des photos des membres de la famille de l'écrivain.

Au premier étage, où se trouvaient à l'origine les chambres des « Verne », ont été reconstitués la librairie, le salon et le bureau de Pierre-Jules Hetzel, éditeur et ami de Jules Verne.

Mais c'est au deuxième étage que l'atmosphère de l'écrivain est véritablement palpable, et plus particulièrement dans son cabinet de travail : portemine, porte-plume, qu'il a utilisé à la fin de sa vie, globe terrestre, c'est là que Jules Verne écrivit entre autres "Deux ans de vacances" et "Le Village Aérien". Un moment unique : la visite du grenier de la maison où s'accumulent affiches, photos et machines volantes imaginées par Jules Verne. Pour des raisons financières, il quittera cette demeure en 1900 pour aller s'installer boulevard Longueville où il mourut en 1905.

Cette maison nous offre un espace où se mêlent l'imaginaire et le quotidien du célèbre écrivain. Nous y revivons les aventures de ses héros et elle nous invite à la rêverie et à la découverte de l'intimité d'un écrivain à travers plus de 700 objets et documents patrimoniaux.

Au terme de cette belle journée, nous reprenons le



L'amicale des aînés

NOTRE SORTIE A BOLBEC

Pour notre dernière sortie de l'année, nous étions 45 au rendez-vous, heureux d'accueillir au sein de notre groupe deux « invités ».

VISITE DU MUSEE DU TEXTILE

C'est en 1997 qu'est créée l'association "Bolbec, au fil de la mémoire" à l'initiative de Claude Belhache, Marie-Thérèse Chabrier et Alain Gilles, Yvan Hertel prenant la présidence.

Cette association s'est constituée pour entretenir la "mémoire textile bolbécaise" et préserver le patrimoine local. Du riche passé de Bolbec, capitale de la "Vallée d'or", il ne restait rien hormis les bâtiments, les industries textiles ayant fermé les unes après les autres depuis l'indiennerie Gillet-Thaon en 1956 jusqu'à Boussac puis Phildar en 1987.

Un musée vivant !

Une équipe de bénévoles, composée d'anciens du textile, a reconstitué toute la chaîne de fabrication

depuis la balle de coton jusqu'au tissu fini.

Unique en France !

Dans le cadre de l'ancienne usine Desgenétais, toute l'équipe est fière de nous présenter toutes les machines récupérées dans différentes régions et remises en état de fonctionnement. Malheureusement aucune machine de l'ancienne usine n'est présente mais toutes celles présentées sont identiques à celles qui étaient utilisées dans ces lieux.

Le début de la visite fut commenté par un bénévole d'une très grande qualité professionnelle. Nous commençons par la découverte du coton : plante cultivée dans les régions tropicales qui a besoin de beaucoup de soleil et d'une période bien arrosée pour assurer sa croissance. Les fragments de coton furent découverts il y a environ 7000 ans.

Le cotonnier sauvage vit une dizaine d'années et peut mesurer jusqu'à dix mètres. Actuellement, il est cultivé annuellement et sa taille est limitée à un ou deux mètres pour faciliter son ramassage.



L'amicale des aînés

A la floraison apparaissent de grandes fleurs blanches ou jaunes à cinq pétales. Ensuite des capsules épaisses et rigides se développent. Lorsqu'elles s'ouvrent, elles laissent échapper des graines et des bourres de coton recouvertes de fibres blanchâtres et soyeuses. On extrait ces fibres pour produire des étoffes. Les graines sont décortiquées, l'amande mise à jour est pressée et l'huile qui en ressort peut se retrouver dans nos conserves. L'écorce conservée sert à fabriquer du tourteau pour les animaux.

Le nettoyage du coton était une tâche pénible et longue. Avant de filer les fibres de coton, il est nécessaire de les séparer des graines qui y adhèrent, opération appelée « égrenage ». Les fibres nettoyées sont d'abord grossièrement filées afin d'obtenir une mèche faiblement tordue qui est ensuite refilee et étirée. Les deux appellations « peigné » et « cardé » s'appliquent au coton. La régularité des fibres, obtenue d'abord par le cardage, puis par le peignage, est un facteur de qualité majeur. A cet effet nous redécouvrons les outils manuels utilisés autrefois.

Après cet exposé fort intéressant et complet nous



découvrons pas à pas tous les outils et machines utilisés par l'industrie cotonnière. Pour nous accompagner, plusieurs bénévoles se relaient dans cette découverte.

Le filage consiste à transformer des fibres textiles en fil, en leur faisant subir deux opérations : la torsion

et l'étirage. Pour exécuter ce travail à la main, il existe divers instruments dont les plus connus sont le fuseau



et le rouet.

Dès 1730, les opérations de tissage s'accélérent. En 1767, un artisan anglais James Hargreaves inventa la « Spinning Jenny », une machine à filer construite sur le principe du grand rouet, tandis que celle de Richard Arkwright, inventée en 1769, s'inspirait du rouet à épinglier.

Ce n'est que vers le milieu du XXème que les machines à filer construites sur les principes des rouets à main seront définitivement évincées par des techniques plus sophistiquées.

Après la fabrication du fil nous découvrons sur les différentes machines à tisser, les réalisations possibles en fonction de l'évolution des techniques. Pour terminer nous passons dans une salle où sont exposés quelques outils, ensuite, un petit magasin permet, pour les intéressés, d'acquérir des pièces de tissu : torchons, mouchoirs....

En finalité une visite très enrichissante aux dires des participants.

Dès notre retour à Motteville, avant quelques parties de cartes ou dominos, notre maire (Elisabeth Petit) nous a offert un copieux goûter : nous la remercions bien chaleureusement.

Vers 19h30 le président invita les présents à se rapprocher des tables et à terminer cette journée par un

L'amicale des aînés

LE NOEL DE L AMICALE

Le 20 décembre, pour terminer l'année en beauté l'amicale a fêté Noël.

Toute l'organisation de cette fête avait été préparée, depuis longtemps, par les membres du bureau.

Un premier rendez-vous, la veille, nous a permis de dresser les tables et décorer la salle aux couleurs de Noël. Chacun a pu apporter une touche personnelle dans la présentation et la décoration.

Le traditionnel sapin offert par la pépinière de Mr et Mme Dalibert (encore merci) a été magnifiquement décoré par « les petites mains » habituelles.

Au matin du grand jour, tous les membres du bureau étaient présents pour les dernières mises au point avant de recevoir, comme il se doit, « leurs 61 invités »

Chacun ayant repéré sa table, tous ont pris place dans une bonne ambiance.

Après les mots de bienvenue de notre président, tous les participants ont levé leur verre et apprécié les amuse-

bouche qui l'accompagnaient.

Cette année se sont Eric et Bénédicte du restaurant « O Papille » qui nous ont préparé le repas.

Aux échos recueillis auprès des tables, le choix du menu, sa qualité et sa délicatesse ont été appréciés par l'ensemble des convives.

L'épicerie du village nous a fourni chocolat, épicerie, salades...

Que tous soient remerciés de leur gentillesse !

Tout au long de l'après-midi nos deux bénévoles de l'animation nous ont accompagné avec de multiples chansons et quelques jeux pour faire « travailler la mémoire ».

La traditionnelle bûche (café ou chocolat) et la petite coupe dégustée « avec modération » ont clôturé cette belle et joyeuse journée.



L'amicale des aînés

La sortie d'un après-midi suivie d'un repas a été appréciée et nous a permis de recruter un nouvel adhérent. Cette arrivée est importante et encourageante mais ne compense pas les quatre adhésions perdues en début d'année. Pour assurer la pérennité de l'Amicale nous devons continuer à proposer de nouvelles activités et les ouvrir ponctuellement à tous les retraités de la commune. Les réunions de bureau et l'assemblée générale du 14 février devront prendre en compte ce problème récurrent.

Lors de l'Assemblée Générale du 09 février 2012, Madame Bucaille a souhaité, pour raison de santé, démissionner de son poste de secrétaire adjointe. Le président a accepté cette démission et l'a remerciée de son dévouement, sans faille, au sein de notre association pendant de nombreuses années. A l'unanimité, Madame Toutain a été élue pour la remplacer.

Le programme des activités de l'année 2013 n'est pas

définitivement établi mais nous prévoyons déjà d'assister, le samedi 23 novembre, au dernier spectacle « Age tendre »

La subvention attribuée par le Conseil Général (600€) et la Commune (690 €) est indispensable pour le fonctionnement de notre Association. Ces donateurs doivent être remerciés.

La cotisation versée par chaque adhérent -15€ - complète ce financement ; elle ne sera pas augmentée en 2013.

Les dons anonymes, de quelque nature qu'ils soient, contribuent également, de manière significative, au financement de nos diverses activités. Que chaque donateur soit remercié de sa générosité.

Messieurs YZET et DUPRAY



Anciens combattants

L'année 2012 a été pour les anciens combattants de notre village, une année tranquille. Nous avons participé aux cérémonies célébrées avec notre drapeau et celui du 9^{ème} D.I.P (8Mai, Fête communale, 11 Novembre).

Le cinq Décembre, en mémoire de nos deux jeunes Mottevillais décédés en Afrique du Nord.

Nous avons assisté à l'Assemblée Générale de l'association Rhin et Danube.

Nous regrettons une présence de moins en moins nombreuse des habitants et élus à ces cérémonies du souvenir.

Le 11 Novembre, avant le banquet, avec les anciens combattants de Flamanville, l'assemblée Générale a été tenue avec la présence du conseiller Général Mr Alfred Trassy Paillogues et Mme Petit Maire, le bureau a été renouvelé. Nous constatons une baisse d'adhérents, le bilan financier a été accepté sans aucun commentaire. Nous remercions la municipalité pour l'octroi d'une subvention.

Pour l'année 2013, nous pensons organiser une sortie d'une journée ou deux. Ce projet peut se faire à condition d'être au moins cinquante, sachant que le transport est d'environ 1000€00, l'hébergement et trois repas environ 200€00

Le président

Claude David



Motteville Loisirs

L'exposition Photos

Les 17 et 18 mars, Motteville-Loisirs accueillait le club photos d'Hautot S^t Sulpice, dans la salle polyvalente de Motteville. Cette initiative du président Marcel Bruny faisait suite à l'expo de peinture de l'automne dernier où quelques photos étaient déjà présentées.

Les visiteurs ont pu admirer quelques 220 œuvres, toutes plus belles les unes que les autres. 16 photographes du club avaient accroché leurs réalisations : magnifiques paysages cauchois, personnages, fleurs, voiliers...



Ce club d'Hautot S^t Sulpice compte actuellement 31 adhérents, de tous âges et de tous niveaux. Leur pratique photographique est aujourd'hui totalement numérique. Les membres se réunissent chaque mardi soir pour présenter leurs photos, les commenter, discuter, se perfectionner...

Une photographie de l'église de Motteville fut aimablement offerte à la commune, représentée par M^{me} le Maire, en remerciement de l'accueil réservé aux exposants. Notons enfin la présence sympathique de Mr le maire d'Hautot, lors du vernissage.

Ravie de la qualité du travail présenté et du bon déroulement de la mise en place de cette expo par le club, l'équipe de Motteville-Loisirs prendra certainement plaisir à renouveler une telle manifestation.

Fête de la Pentecôte ensoleillée



Ce week-end de fête de la Pentecôte, à Motteville, s'est déroulé sous le soleil et les animations préparées par Marcel Bruny et l'équipe de Motteville-Loisirs n'auront pas, cette année, été contrariées par la météo.

Une quinzaine d'enfants sont venus, le samedi après-midi, passer un bon moment avec divers jeux de plein air. Le soir, au cours du repas, l'ambiance assurée par Bérengère et Bastien était très sympathique.

Motteville Loisirs

Le dimanche matin, après la messe animée par l'harmonie d'Oye-Plage et le recueillement devant le monument aux Morts,



chacun était invité à la salle des fêtes, pour la remise de médailles du travail et le vin d'honneur. L'harmonie d'Oye-Plage présenta, l'après-midi, des concerts de grande qualité, au milieu de la foire à tout et des manèges. Le feu

Succès pour le Marché de Noël 2012

Motteville-Loisirs a organisé son traditionnel marché de Noël le 16 décembre. Seize exposants avaient répondu présents à l'invitation du président Marcel Bruny. La grande salle proposait donc aux visiteurs nombreux un bon choix de cadeaux ou de décorations pour les fêtes de fin d'année. Dans la petite salle se tenait une bourse aux jouets qui a connu, elle aussi, un beau succès.

Cette manifestation était la dernière de l'année pour Motteville-Loisirs. Qu'en sera-t-il pour 2013 ? Les bénévoles se font rares, au sein de l'association ; quelques-uns souhaitent arrêter. Le président, qui a déjà beaucoup œuvré, depuis onze ans, veut également passer la main, étant moins disponible maintenant, pour des raisons professionnelles. L'assemblée générale de l'association aura lieu le 4 janvier. Le destin de Motteville-Loisirs se jouera ce soir-là.



Malta en fête



Une nouvelle association pour animer la commune

Après la dissolution de l'association "Motteville Loisirs", la municipalité a invité de nouveaux bénévoles à se rassembler, pour essayer de poursuivre les animations dans la commune.

C'est ainsi que "Malta en fête" a vu le jour, fin janvier.

Un bureau a été constitué :

- ◆ Présidente : Sylvie Fleury
- ◆ Vice-président : Philippe Ducroq
- ◆ Secrétaire : Nadine Montier
- ◆ Trésorière : Sidonie Ducroq
- ◆ Une quinzaine de membres composent cette nouvelle association

Une première réunion de travail a eu lieu le 16 février, pour mettre en place le calendrier des festivités :

- ◆ Une foire à tout aura lieu le dimanche 7 avril -
- ◆ La fête de la Pentecôte commencera le samedi soir, avec un repas dansant ;
- ◆ une animation est recherchée pour le dimanche après-midi ; le soir, la municipalité proposera le traditionnel feu d'artifice ; une concours de dominos est programmé le lundi matin
- ◆ Le samedi 22 juin, la fête de la musique fera son retour, sous la conduite de Daniel Dieulle qui a aussi rejoint l'association.
- ◆ Un repas sur le thème de la mer sera organisé, le 9 novembre, accompagné de chants de marins. -
- ◆ Enfin, un après-midi dansant est prévu le 15 décembre.

Cette nouvelle équipe espère ainsi attirer le plus possible de Mottevillais à l'occasion des différentes animations. Retenez dès maintenant les dates indiquées. De nouveaux bénévoles seraient évidemment les bienvenus, pour permettre une plus grande facilité d'organisation et une meilleure répartition des tâches.

Motteville Informatique



Nous avons commencé cette nouvelle année informatique par la traditionnelle réunion de rentrée le Lundi 17 Septembre 2012. Une trentaine de personnes étaient présentes et désirant s'inscrire ou se perfectionner. Après avoir présenté les différents animateurs, leurs horaires respectifs et les activités offertes, nous nous sommes donné rendez-vous le lundi suivant 24 septembre pour les premières sessions. La session du mardi 20H30 ayant été déplacée au lundi 18H00

Rappel des différentes sessions mises en place :

Mardi de 14H00 à 16H00 : session débutants avec Gérard Fohrer (10 adhérents)

Mardi de 17H30 à 19H30 : session perfectionnement avec Daniel Dieulle (9 adhérents)

Mardi de 20H30 à 22H30 : session perfectionnement avec Serge Tannay (7 adhérents)

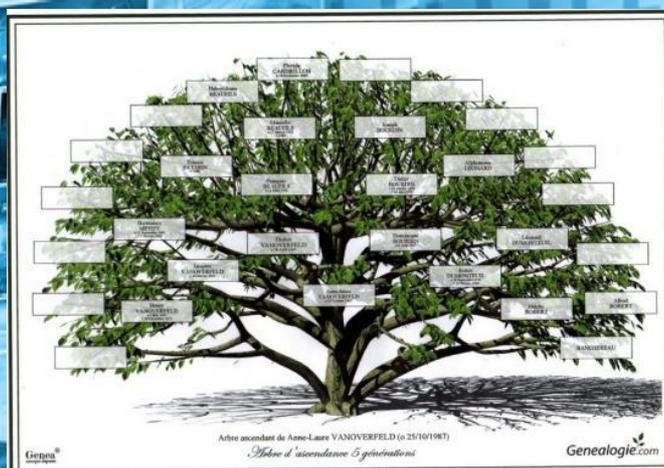
Mercredi de 14H00 à 16H00 : session perfectionnement avec Daniel Plaquin (10 adhérents)

Jeudi de 10H00 à 12H00 : Session perfectionnement et débutants avec Jean-Paul Desjardins (7 adhérents)

Chacun ayant pu trouver la session et les horaires qui lui conviennent, nous avons pu commencer une année studieuse à raison de deux heures de formation par semaine et par adhérent.

Le premier trimestre se terminant, nous avons décidé de faire l'assemblée générale en même temps que la traditionnelle galette des rois. Celle-ci s'est donc tenue le mercredi 18 janvier où une trentaine d'adhérents intéressés par la vie du club ont répondu présents. Cette assemblée générale a permis de dresser un bilan de l'année passée tant sur les activités que sur le plan financier, et de dresser quelques projets, pour se terminer par la dégustation de la galette des rois confectionnée par Mme Guédin et très appréciée de tous.

Cette année, nous avons proposé une soirée axée sur la généalogie, les différentes sources d'information et les logiciels qui l'entourent. Une dizaine d'adhérents ont été intéressés par cette soirée et ont pu se lancer dans la construction de leur arbre généalogique. Les données étant publiées sur le NET, la recherche est d'autant plus facile. A noter que cette soirée était animée par Mr Jean-Charles Rabiot qui fait aussi partie d'un club de fouille archéologique, sa deuxième passion.



Les deux trimestres suivants se sont déroulés dans la bonne humeur avec ses animateurs respectifs. Avant même d'arriver à la fin d'année scolaire où près de la moitié des adhérents emettaient le souhait de revenir pour approfondir leurs connaissances.

Pour la clôture de cette année scolaire, nous nous sommes retrouvés le Lundi 18 Juin tous autour d'une

Motteville Informatique



Accueil



bonne table où les adhérents ont pu discuter et échanger leurs expériences en matière de pratique informatique. Chacun apportant sa petite participation.

Cette année de cotisations nous a permis d'investir dans l'achat du dernier ordinateur à la disposition de Jean-Paul Desjardins afin de lui permettre de mieux préparer ses cours. Les autres animateurs ayant reçu le leur l'année dernière.

Nous parlions l'année dernière, de l'achat de licences

Windows 7 Professionnel, celles-ci ont été installées cette année sur tous les PC du club en remplacement des Windows VISTA. Cette installation à peine terminée que nous devons acheter les licences Windows 8 et penser à nous recycler. Dans les groupes, déjà des adhérents ont changé leur système pour faire l'acquisition d'un nouveau PC et obligatoirement en Windows 8. Les licences ont été achetées et ne reste plus qu'à procéder à l'installation.

Je tiens à remercier les animateurs pour leur bénévolat et le temps passé sans compter, et sans lesquels nous ne pourrions assurer ces sessions.

Les remerciements suivants, vont vers la municipalité qui nous a toujours soutenus et en particulier la mise à disposition et l'entretien de la salle communale, cette année, (l'escalier central à été refait) et sans oublier la subvention annuelle.

Le président
Daniel Dieulle

Tennis de table



Regards sur la SAISON 2011- 2012

L'assemblée générale de fin de saison 2011-2012 de l'association a eu lieu début Juin à la salle des sports en présence de Monsieur Hamouis, Maire adjoint de Motteville,

Les rapports moraux et financiers ont été adoptés par les membres présents.

Le bureau est constitué comme suit :

- ◆ Président : Claude Lecoq
- ◆ Trésorier : Christophe Jouen
- ◆ Secrétaire : Daniel Lecoq

Les deux objectifs prioritaires de cette dernière saison étaient le maintien des équipes 1 et 2 qui évoluent au niveau régional et en Départementale un.

Classement des équipes Fin Mai 2012 :

Le Championnat de R4

Cl	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	RAQUETTE NEUFCH 1	20	7	6	1	0	0	98	42
2	MESNIL ESNARD 1	17	7	5	0	2	0	78	62
3	J D ARC EVREUX 1	16	7	4	1	2	0	82	58
-	ABSCL FONTAINE 2	16	7	4	1	2	0	86	54
5	VALLEE D AVRE T 1	12	7	2	1	4	0	57	83
6	DIEPPE UNIVERSI 2	11	7	2	0	5	0	59	81
-	AS MOTTEVILLE 1	11	7	2	0	5	0	54	86
8	FR ANQUETIERVIL 1	9	7	1	0	6	0	46	94



L'équipe fanion pratiquement au complet

Cl	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	ELAN BOOS MTT 1	21	7	7	0	0	0	100	40
2	ASC BONSECOURS 1	18	7	5	1	1	0	88	52
3	ENT ST PIERRE 6	17	7	4	2	1	0	82	58
4	CP MONTVILLAIS 1	14	7	3	1	3	0	76	64
5	CO COURONNE 2	12	7	2	1	4	0	58	82
6	T.T. QUINCAMPOI 1	11	7	2	1	3	1	63	77
7	CP PAVILLY 2	10	7	1	1	5	0	40	100
8	AS MOTTEVILLE 2	8	7	0	1	6	0	53	87

L'équipe 2 emmenée par Frédéric LEFEBVRE, n'a pas réussi à se maintenir dans l'élite départementale et est descendue en départementale 2 pour la première phase 2012-2013.

Tennis de table



Cl't	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	JP VALLIQUERVIL 1	16	6	4	2	0	0	83	37
2	F.AUZEYB.STCLAIR 2	15	6	4	1	1	0	85	35
3	AS MOTTEVILLE 3	11	6	2	1	3	0	54	66
-	CP YVETOT 5	11	6	2	1	3	0	50	70
-	TS BOLBEC 2	11	6	2	1	3	0	50	70
6	FDJ FAUVILLE LI 3	10	6	2	0	4	0	48	72
-	CP BARENTIN 1	10	6	2	0	4	0	50	70
8							0	0	0

L'équipe 3 en départementale 2 s'est bien comporté et termine 5ème de sa poule, même si le maintien a été brillamment obtenu, cette équipe est repartie au niveau inférieur pour des raisons d'effectif

L'équipe 4 s'est très bien comportée en départementale 3 ou elle termine 6ème.

Cl't	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	U S FECAMPOISE 5	41	14	13	1	0	0	189	63
2	ST LAURENT CAUX 1	36	14	10	2	2	0	149	103
3	CP GRANCAMP 2	31	14	7	3	4	0	141	111
4	CP PAVILLY 4	25	14	5	1	8	0	117	135
-	ASS. VARENDEVIL 3	25	14	5	1	8	0	110	142
6	AS MOTTEVILLE 4	24	14	4	2	8	0	106	146
7	AMSPSTEMARGUER 1	23	14	3	3	8	0	109	143
8	COF DUNOISE PON 4	19	14	1	3	10	0	87	165

SAISON 2012- 2013

Pour la saison 2012/2013, l'association compte 30 licenciés dont 27 en compétition. Quatre équipes ont été engagées dans les différents championnats.

Rappelons que pour les championnats de D1 et de Régionale le championnat se déroule en 2 phases, à la fin de chaque phase, à Noël et en Mai, les premiers montent au niveau supérieur, les deux derniers descendent de niveau.

Résultats à l'issue de la première phase :

Cl't	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	AS YPORT TT 1	21	7	7	0	0	0	101	39
2	TT DE L ARCHE 2	17	7	5	0	2	0	93	47
3	ABSCL FONTAINE 2	15	7	4	0	3	0	73	67
4	CP YVETOT 3	14	7	3	1	3	0	61	79
5	AS MOTTEVILLE 1	13	7	2	2	3	0	57	83
6	E. GISORS TT 2	12	7	2	1	4	0	61	79
-	CROTH GARENNES 1	12	7	3	0	3	1	64	76
8	U S ETREPAGNY T 1	7	7	0	0	7	0	50	90

A Noël 2012, l'équipe fanion de Christophe Jouen, en Régionale 4, s'est maintenue en terminant 5ème sur 8.

Tennis de table



Cl	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	AS MOTTEVILLE 2	18	6	6	0	0	0	80	40
2	AL DARNETAL 1	14	6	4	0	2	0	68	52
3	G C O BIHOREL 1	12	6	3	0	3	0	60	60
-	F.R.J.E.P ESLET 1	12	6	3	0	3	0	68	52
5	ASL PRESSE NORM 2	11	6	3	0	2	1	54	66
6	RC CAUDEBEC 3	10	6	2	0	4	0	52	68
7	ASS. VARENGEVIL 1	6	6	0	0	6	0	38	82

C'est lors des trois derniers matches que le maintien a pu se dessiner suite à un match nul durement obtenu contre Yvetot et deux victoires contre Croth et à Étrepagny.

L'équipe 2 qui était redescendue en Départementale 2, termine 1ere de sa poule et accède à la

L'équipe 3 qui est redescendue cette année en Départementale 3 termine les matchs aller à la 3ème place sur 8 de sa poule derrière Saint Laurent et Fauville en Caux.

Cl	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	ST LAURENT CAUX 1	20	7	6	1	0	0	99	27
2	FDJ FAUVILLE LI 3	17	7	5	0	2	0	75	51
-	AS MOTTEVILLE 3	17	7	4	2	1	0	89	37
4	ASS. VARENGEVIL 2	15	7	4	0	3	0	63	63
-	COF DUNOISE PON 4	15	7	4	0	3	0	57	69
6	CP PAVILLY 5	12	7	2	1	4	0	55	71
7	U S FECAMPOISE 6	9	7	1	0	6	0	42	84
8	CP PAVILLY 3	6	7	0	0	6	1	24	102



Tennis de table



Cl	Equipe	Pts	Joué	Vic	Nul	Def	Ff/P	PG	PP
1	CP BARENTIN 2	18	6	6	0	0	0	83	25
2	CP PAVILLY 4	16	6	5	0	1	0	70	38
3	CP GRANDCAMP 2	15	7	4	0	3	0	73	53
4	AS MOTTEVILLE 4	11	6	2	1	3	0	47	61
-	LILLEBONNE 3	11	7	1	2	4	0	49	77
6	AMSPSTEMARGUER 1	10	6	1	2	3	0	47	61
7	ASS. VARENDEVIL 3	9	6	1	1	4	0	35	73
8	U S FECAMPOISE 7	2	2	0	0	2	0	10	26

L'équipe 4 également en Départementale 3 pointe à la 4ème place à l'issue des matchs aller.

Deux équipes sont inscrites pour la première fois en championnat



Laëticia, Baptiste, Hugo, Léo et Simon

Le Samedi 5 Décembre dernier, le 17ème tournoi au profit du téléthon de Yerville a été organisé à la salle des sports de Motteville. Les 30 participants, sont venus de Fontaine le Dun, Flamanville, Allouville-Bellefosse, Ste-Marie-des-Champs et bien sur Motteville. La somme de 170 € a été récoltée et remise à Didier Delaunay, coordonateur du téléthon de la commune de Motteville. Le tournoi a été remporté par Christophe Jouen (trophée Naze Antiquités), (qu'il devra remporter 3 fois de suite pour être définitivement acquis), devant Nicolas Fossé (trophée Mme Petit Maire de Motteville.)

Le tournoi de double a été remporté par Kevin Michel et Christophe Jouen devant Claude et Daniel Lecoq.

Les jeunes étaient en nombre cette année, licenciés ou non . Antoine Quevilly de Flamanville remporte le tournoi jeune devant F Broxolle de Vibeuf.

Un trophée a été remis aux Flamanvillais pour être les plus représentés à ce tournoi. Les récompenses ont été remises par les élus et généreux partenaires présents.

Tennis de table



L'association tient à remercier vivement les partenaires du tournoi dont :

- ⇒ Mme Petit, Maire de Motteville,
- ⇒ Mme Beaudouin et M. Hamouis, Adjointes au Maire,
- ⇒ Mme Chauvel député
- ⇒ M. Trassy-Paillogues, Conseiller général
- ⇒ Le Conseil Général, Le Conseil Régional
- ⇒ M. Naze Antiquités à Motteville
- ⇒ M. Thorel Hervé, Multi réseaux à Sahurs
- ⇒ M. et Mme Dalibert, Pépinière de la Clairière à Motteville
- ⇒ M et Mme Boutard l'épicerie La clairière de Motteville
- ⇒ Le restaurant « O Papilles » d'Yvetot
- ⇒ Lepicard Agriculture de Yerville
- ⇒ L'hyper marché Leclerc d'Yvetot

L'association tient à remercier Mme Le Floch, Pascal Lebrun, Sylvain Burette, pour le don de lots ou recherche de partenaires pour ce tournoi ainsi que Yves Jouen pour l'organisation du tournoi.

Du côté des finances cette saison apporte un solde positif grâce aux grilles de loterie. A mi-février, le club a dépensé 3059 euros et en a encaissé 3278.

Les entraînements ont lieu le mardi de 20h30 à 23h00 et le samedi de 16h30 à 19h00. Les rencontres de compétition ont lieu le vendredi soir et le dimanche matin pour la Régionale.

Les membres de l'association remercient vivement la municipalité ainsi que son personnel pour la subvention qui nous est allouée. Merci aux membres « bénévoles » de l'association qui assurent l'entretien de la salle des sports.

Bonne année 2013 à tous.



ASM Football

Notre Club compte environ 170 adhérents. Nous avons engagé pour la saison 2012/2013 onze équipes ; deux l'après-midi, deux le matin, deux benjamins, deux poussins, deux pré poussins et une débutants.

Avant tout, je tiens à remercier l'ensemble des bénévoles et des parents, qui donne beaucoup de leur temps pour encadrer les soixante dix enfants de l'école de foot. Transport, goûter, sortie bowling ou foot en seine, que de temps passé! mais soyez fiers du résultat, car notre petit club est très apprécié à l'extérieur, par la qualité et le sérieux des animations que nous réalisons.

L'arbitrage

Notre jeune arbitre, Antoine Corruble, continue d'officier tous les week-ends sur les terrains du district des vallées. Fort de son expérience de l'année dernière, il arbitre les rencontres des moins de 17 ans et 19 ans. Actuellement, il prépare l'examen pour arbitrer en ligue.

Concernant l'arbitrage des matchs séniors, il est assuré par Bernard et Dominique (équipe après-midi), Sylvain et Gilbert (équipe matin B), Philippe et moi-même (équipe matin A).

L'école de foot

Nous avons actuellement 3 éducateurs diplômés : Baptiste BUCAILLE, Emmanuel PETIT et Thierry YZET. Cette année Doria PETIT, la responsable des débutants prépare l'examen d'initiateur premier degré.

Les entrainements ont lieu le mercredi après-midi. Le travail effectué par les éducateurs et les dirigeants est de très bonne qualité, les résultats le prouvent car nous avons fini la première phase de championnat aux premières places. Il conviendra de confirmer lors de la deuxième partie de saison.

L'équipe des benjamins est qualifiée pour la troisième année consécutive pour la coupe qui se déroulera à OFFRANVILLE.

Nous espérons que l'équipe poussins pourra également se qualifier.

Les entrainements des adultes ont lieu les mardis et jeudis soirs. Lors de la période hivernale, nous avons pu bénéficier de la salle des sports de Yerville une fois par semaine.

Le stade

Le nettoyage des vestiaires, l'entretien et le traçage du stade sont réalisés par Doria, Gilbert et Jean-Jacques. Je tiens à les remercier sincèrement car ces tâches sont très importantes et indispensables pour la vie de notre association.

Nous avons également procédé à l'achat et au remplacement de nouveaux éclairages « basse consommation » le long du terrain d'entraînement. Il nous reste quelques petits réglages et la mise en place d'interrupteurs afin de terminer définitivement cette installation.

En deux ans, nous avons investi environ 2400 € dans cette opération, qui était demandée et très attendue par les joueurs séniors.

Les coupes

Coupe de France

Après avoir battu l'équipe d'Etoutteville, 3 buts à 1 lors du 1^{er} tour, nous avons accueilli nos voisins de Yerville pour un match de haute qualité. Nos jeunes joueurs nous ont gratifiés d'une très bonne deuxième mi-temps ; nous nous sommes inclinés après prolongation, 2 buts à 1.

Coupe de Normandie

Notre équipe de 1^{ère} division a été éliminée par l'équipe de 1^{ère} division de Bouvaincourt Club, 5 buts à 4 après prolongation; dommage car ce match était largement à notre portée.

ASM Football



Equipe A après-midi

Suite à l'arrivée de jeunes joueurs, l'objectif pour cette équipe était d'accéder au championnat de deuxième division dès cette année. Actuellement première avec onze victoires et un match nul, nous sommes sur la bonne voie. Il conviendra surtout de ne pas se relâcher par excès de confiance.



Equipe B après-midi

Cette équipe a pour objectif, de venir renforcer l'équipe A dès lors que le besoin s'en fait sentir. Constituée principalement de nouveaux joueurs, il convient surtout de créer un esprit d'équipe ; voilà qui est fait, bien classée actuellement, elle pourrait accéder au championnat supérieur l'année prochaine.



Equipe Matin A



Equipe Matin B



Equipe Benjamin A



Equipe Benjamin B

ASM Football



Equipe Poussins A et B



Equipe Pré Poussins A et B



Equipe débutants

Cette année, afin de pouvoir organiser un plateau, le Club de Croixmare nous a prêté ses installations. Une dizaine d'équipes de la région ont participé à cette journée.

En fin d'année, nous avons organisé un repas et la vente de grilles de Noël. Le bénéfice nous a permis d'équilibrer notre budget pour cette saison.

Merci aux nombreux bénévoles qui donnent de leur temps sans aucune compensation financière pour accompagner nos jeunes.



ASM Football

La composition du bureau est la suivante :

- Président :** **Didier DELAUNAY**
- Président d'honneur:** **Jean-Jacques CORRUBLE**
- Vice-président :** **Lenaïck MALL**
- Vice-président :** **Emmanuel PETIT**
- Trésorière :** **Bénédicte BUCAILLE**
- Trésorier adjoint:** **Ghyslaine MARC**
- Secrétaire :** **Bernard BUCAILLE**
- Secrétaire adjointe:** **Doria PETIT**

Membres : Mickael ANQUETIL, Baptiste BUCAILLE, Benjamin BUCAILLE, Antoine CORRUBLE, Fabrice DEVE, Philippe Ducrocq, Caroline DUPRE, Séverine GUILLEMARD, Johnny LECOURT, Gilbert LEBAIR, Eric MARICAL, Florent MONTIER, Emmanuel MUL-
LER, Stéphane MULLOT Vincent PETIT, Dominique POIS, Sylvain SAUVAGE, Mickael SELIN et Thierry YZET



L'équipe dirigeante

Nous remercions la Municipalité de Motteville et le Conseil Général pour les subventions qu'ils nous accordent.

Bonne année à tous.

Le Président
Didier DELAUNAY



SPONSORING

Nous tenons à remercier tous les donateurs, qui, par leur aide, (équipements, panneaux publicitaires.....) nous permettent de faire vivre notre Association.

Comme chaque année, l'équipe du TELETHON s'est réunie courant octobre pour mettre sur pied le programme des animations du weekend du 7 et 8 décembre.

C'est avec un grand plaisir, que nous avons pu recevoir ce vendredi 7 décembre, Michael Jones et ses musiciens. Et on le sait tous, dès qu'il s'agit d'une grande cause, le Téléthon, les restos du cœur...Michael répond présent !

Il avait promis de revenir chanter dans la nouvelle salle des fêtes, et c'est devant plus de 350 personnes qu'il a interprété ses chansons et quelques titres de son ami Jean-Jacques Goldman.



David et Vincent, deux habitués du Téléthon, ont assuré la première partie du spectacle. Le public a pu reprendre avec eux certains refrains bien connus de chansons françaises.

Mais pour assurer un tel spectacle, tous les bénévoles se sont mobilisés dès le vendredi matin afin de procéder à l'agrandissement de la scène (plateaux fournis par la Société Bultel), à la mise en place de l'éclairage (réalisée par Pascal de la Société ATL) et la sonorisation (effectuée par Mathieu, technicien chez Yves LEROY).

Merci encore à tous ces prestataires, qui chaque année, sont présents pour l'organisation d'un concert de qualité.

Pendant cette soirée, les spectateurs ont pu apprécier le vin chaud et les sandwiches qui étaient préparés spécialement pour cette occasion. La vente d'enveloppes et de travaux manuels étaient également à la disposition du public.



Le samedi midi, la Municipalité a offert l'apéritif et une vingtaine de personnes ont pu se retrouver autour d'une table pour une restauration rapide. L'après-midi, le tournoi de tennis de table était organisé à la Salle des Sports. On y notera la participation de plusieurs jeunes.

Le samedi soir, nous avons accueilli environ 150 personnes pour notre traditionnel repas de clôture. Cette année, les bénévoles se sont mis à la cuisine, et les convives ont pu apprécier la qualité des plats qui leur ont été servis. Dans la bonne humeur, Christian nous laissa porter par la musique et la danse jusqu'au petit matin.

Lors de la soirée, nous avons procédé au tirage habituel de la grande tombola...Un grand Merci à tous les vendeurs de billets ainsi qu'à Hervé, pour le don des principaux gros lots. Un grand Merci également aux crêpières bénévoles qui ont permis la dégustation de fameuses crêpes vendues à l'Épicerie de la

La somme de **10 073 €** a été remise à Annie et Patricia, coordinatrices de l'Association Unyhton.

Lors du bilan, Mr SALINAS, responsable de l'AFM pour la Haute Normandie, a félicité toute l'équipe de bénévoles pour les excellents résultats obtenus dans notre commune depuis de nombreuses années.

Encore une fois, je tiens à remercier toutes les personnes, qui, par leur participation et leur dévouement, aident les chercheurs et les malades à faire un pas de plus vers la guérison !!

Bravo à vous tous !!!!

Le prochain TELETHON aura lieu les 06 et 07 décembre 2013

Didier DELAUNAY



<http://motteville-infos.fr>



Mairie de Motteville

Place Maréchal de Lattre de Tassigny

76970 Motteville

Tél. : 02 35 96 82 67

Fax : 02 32 70 04 68